

Plan Climat Air Energie Territorial

PROGRAMME D' ACTIONS



SOMMAIRE

Présentation	p.3
AXE 1 Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements de comportements individuels et collectifs	p.6
AXE 2 Développer une autonomie locale du territoire et relocaliser l'économie	p.14
AXE 3 Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsable et durable	p.19
AXE 4 Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables	p.32
AXE 5 Préserver nos ressources	p.41
AXE 6 Améliorer et diversifier les modes de déplacements	p.51
Tableau récapitulatif des actions	p.57



Les chiffres clés du territoire



1 600 GWh
consommés chaque
année

Soit 21 MWh/habitant contre
27 MWh/habitant en France



400 000 tCO2e
émises chaque année

Soit 5 tCO2e/habitant contre
6,8 tCO2e/habitant en France



300 GWh
produits chaque année par
des énergies renouvelables

Soit 19% de la
consommation du territoire



87% de NO2
issus du transport routier
(41% des émissions de PM10)

Dioxyde d'azote est aussi
précurseur de l'ozone (O3)

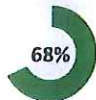
GES

Emissions de GES et consommation par secteur

Conso

Production EnR

Transport



Emissions liées à la consommation de carburants lors des déplacements de personnes et de marchandises

44%

Résidentiel



Emissions liées à la consommation des logements (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage,...)

32%

Agriculture



Emissions liées à la consommation des engins et des bâtiments agricoles

6%

Tertiaire

3%



Emissions liées à la consommation des locaux tertiaires (chauffage et climatisation, électricité bureautique...)

7%

Industrie

1%



Emissions liées à la consommation des process industriels et consommation des bâtiments (éclairage, ventilation, chauffage...)

11%

Bois énergie



**109
GWh**

Eolien



**94
GWh**

Pompes à chaleur



**15
GWh**

Photovoltaïque



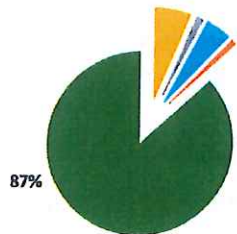
**11
GWh**

Hydraulique

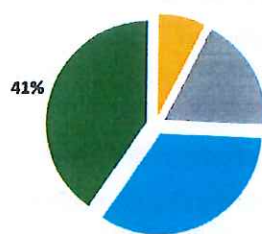


**9
GWh**

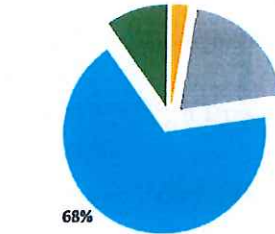
Emissions de polluants atmosphériques



Dioxyde d'azote



Particules fines



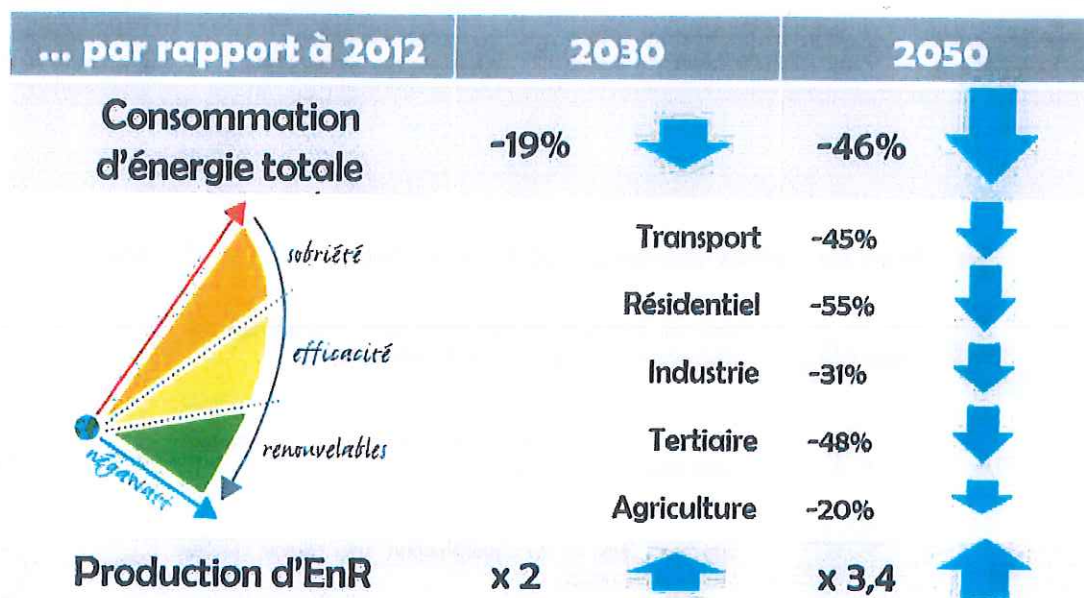
Composés Organiques Volatils

- Transport
- Résidentiel
- Industrie
- Tertiaire
- Agricuture

Les objectifs air-climat-énergie

Le PCAET constitue une deuxième génération de plan climat qui fait suite au PCET initié en 2013 sur le Pays Cœur d'Hérault. Le PCAET a pour ambition de se baser et de s'intégrer dans les stratégies territoriales existantes (projet de territoire Horizon 2025, SCOT Facteur 4, PCET). Il vient renforcer la stratégie du territoire en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

Le Pays Cœur d'Hérault s'engage à devenir un **Territoire à Energie Positive** ! Cet engagement suppose la maîtrise de la demande énergétique et le développement des énergies renouvelables en se fixant les objectifs suivants:



Les objectifs de maîtrise de la consommation pour mon territoire à l'horizon 2050

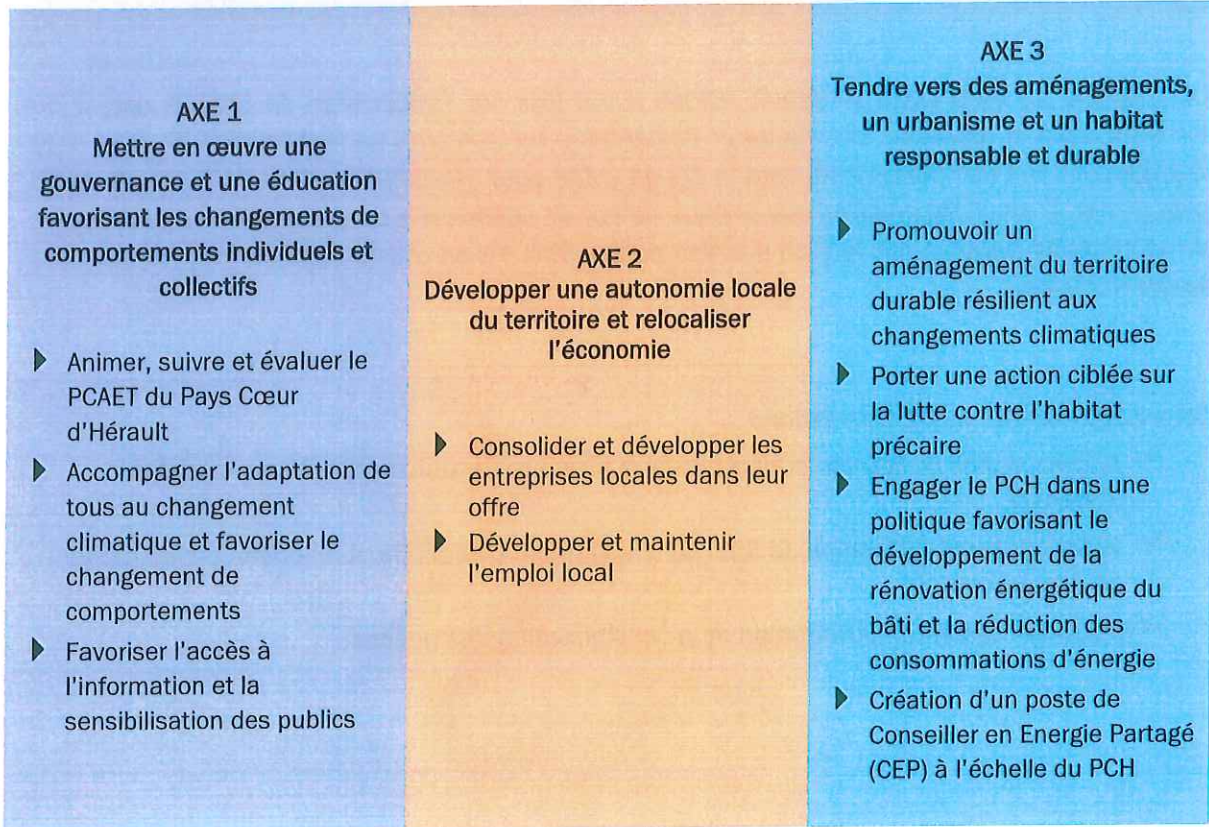
- Rénovation des bâtiments du résidentiel et du tertiaire avec une **qualité label Effinergie**
- Un foyer sur 2 équipé d'un appareil de **chauffage performant**
- Sensibilisation des ménages à la diminution de 1°C dans les pratiques de chauffage
- **Substitution des appareils fioul** vers le gaz vert ou le bois énergie
- Taux de remplissage de **2 personnes par véhicule**
- **Report modal** de 10 à 30%

Les objectifs de développement des énergies renouvelables pour mon territoire à 2050

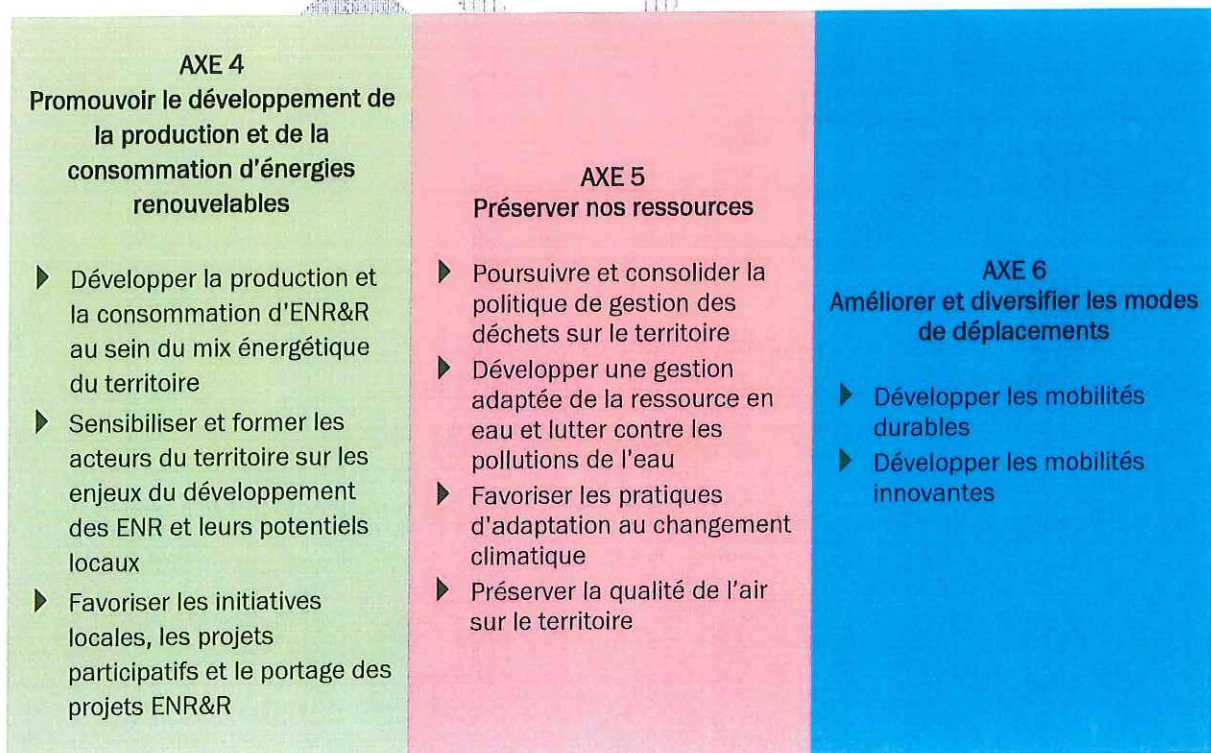
- Développement du **photovoltaïque** sur toiture, sur ombrière et au sol
- Développement de la **méthanisation** avec l'exploitation de la gazéification ou du power to gas à partir de 2030
- Développement des **pompes à chaleur**
- Développement du **solaire thermique** notamment sur le logement collectif
- Développement des **réseaux de chaleur** en lien avec l'exploitation des ressources bois et chaleur fatale

Un programme d'actions territoriales

Les actions seront portées par une diversité d'acteurs partenaires de la démarche (collectivités, chambres consulaires, acteurs économiques, associations...)



6 axes stratégiques, 19 fiches actions et 58 opérations



Axe 1

Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements de comportement individuels et collectifs

La stratégie du Pays Cœur d'Hérault repose avant tout sur l'implication de chaque acteur du territoire dans la transition climatique et énergétique du territoire. La mobilisation de tous et le changement des comportements sont la clé de voûte pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan climat. Il est indispensable que chaque acteur ait conscience de son degré d'implication et de sa capacité à agir. Ainsi, le plan d'action pourra être mis en œuvre mais surtout les bienfaits seront durables.

Cet axe est décliné en 3 fiches actions :

- ↳ Animer, suivre et évaluer le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Pays Cœur d'Hérault
- ↳ Accompagner l'adaptation de tous au changement climatique et favoriser le changement de comportement
- ↳ Favoriser l'accès à l'information et la sensibilisation des publics

PROJET

<p style="text-align: center;">Axe 1</p>	<p style="text-align: center;">Fiche action n° 1</p>
<p>Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements de comportement individuels et collectifs</p>	<p style="text-align: center;">Titre de l'action : Animer, suivre et évaluer le Plan Climat-air-Energie Territorial du Pays Cœur d'Hérault</p>
<p>Présentation de l'action</p>	
<p>Contexte et objectifs</p>	
<p>Les précédents Plan Climat ont connu un déficit en matière de dispositif évaluatif avec des difficultés de visibilité dans la mise en œuvre et le suivi des actions en conséquence. Le PCET du Pays Cœur d'Hérault n'avait pas de dispositif évaluatif et l'enjeu pour ce nouvel exercice est d'assurer une gouvernance évaluative et un outil de suivi suffisant pour garantir la bonne adéquation du PCAET aux besoins et aux objectifs du territoire.</p> <p>Par ailleurs, le législateur dans l'article 1-IV du décret PCAET stipule: « <i>Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté.</i> »</p> <p>Le dispositif évaluatif permet d'identifier les éventuels réorientations et ajustements nécessaires et ce à 3 ans (évaluation mi-parcours) et au terme des 6 ans de mise en œuvre (évaluation ex-post). Il pourra alors être utile de réinterroger le dispositif pour ajuster les organes et les outils à la nouvelle gouvernance.</p> <p>L'évaluation permet également de structurer les objectifs du pilotage et ouvrira les possibilités d'information et de communication auprès des acteurs du territoire afin d'apporter une bonne visibilité de la stratégie opérationnelle.</p> <p>Elle facilitera le reporting auprès de la Région et garantira une bonne cohérence avec les outils de planification aux différentes échelles.</p> <p>Afin d'assurer la mobilisation et l'appropriation suffisantes du PCAET par les acteurs du territoire le Pays Cœur d'Hérault définit son dispositif comme participatif et ce dans le même état d'esprit que l'élaboration. Aussi le Pays cherche à associer les parties prenantes tout au long du processus d'évaluation, pour confronter leurs différents avis.</p>	
<p>Descriptif des opérations envisagées</p>	
<p>Opération 1 : Animer le Plan Climat-Air-Energie Territorial et maintenir la dynamique opérée lors de son élaboration La mise en place du PCAET est confiée au Pays Cœur d'Hérault par délégation de compétence des EPCI vers le Pays. Ainsi, le Pays Cœur d'Hérault devient le coordinateur de la transition énergétique sur l'ensemble du territoire.</p> <p>L'animation et le maintien de la dynamique autour de l'élaboration du PCAET doit s'organiser autour d'une gouvernance efficace qu'il faut structurer afin de garantir la mise en œuvre effective du PCAET. Ainsi, 5 points essentiels sont à mettre en avant pour la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé • S'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions • Entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire • Partager les expériences et les résultats • Mettre en place un suivi d'avancement des actions. 	

► maître d'ouvrage : Sydel

Opération 2 : Mettre en place le dispositif participatif régulier de suivi et d'évaluation du PCAET

Être coordinateur de la transition signifie d'une part organiser la mise en œuvre du PCAET et de son programme d'action et d'autre part réaliser le suivi et l'évaluation du PCAET.

Le suivi et l'évaluation sont deux étapes bien distinctes l'une de l'autre. Ci-dessous un tableau présente les différences entre les deux :

Objet	Suivi	Evaluation
Déroulement :	Continu	Ponctuel
Fonction :	Mesurer	Apprécier
Objectif :	Rendre compte d'un résultat	Faire évoluer (amélioration continue)
Réalisation :	Services internes	Prestataires externe ou service évaluation

Ainsi, le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre du plan climat. Il apporte une vision quantifiée grâce à des indicateurs qui ont tout intérêt, si l'on veut s'assurer de leur pertinence et exploitation, à être définis dès la phase de conception de l'action. Dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique, il s'agit de définir en parallèle des indicateurs dédiés au suivi de la réponse aux enjeux environnementaux.

Ce rôle et ces missions nécessitent d'entamer un travail bien précis sur la détermination des indicateurs de suivi et d'évaluation du plan. Ce travail doit être mené à court terme, en étroite collaboration avec les partenaires et acteurs associés au PCAET.

► maître d'ouvrage : Sydel

Opération 3 : S'appuyer sur l'outil Linéa21 pour l'animation, le suivi et l'évaluation du PCAET

Une fois que les dispositifs de suivi et d'évaluation seront déterminés ainsi que leurs indicateurs, il s'agira d'utiliser l'outil Linéa21. En effet, cet outil informatique permet de renseigner l'intégralité des opérations du programme d'actions et leurs indicateurs de suivi et d'évaluation, puis de renseigner les indicateurs au fur et à mesure de la mise en œuvre du PCAET.

Tous les acteurs concernés par le plan climat ont accès à la plateforme et peuvent alors contribuer. L'outil permet ensuite de dégager de l'information sur l'évolution de la mise en œuvre des actions (% de réalisation de l'action, fournisseur de la donnée relative à l'indicateur, fréquence de la collecte, valeur initiale, etc.).

L'outil permet également de créer des groupes de travail relatifs à la mise en œuvre d'axe stratégique ou d'actions. Cela facilite la coordination et l'échange d'information.

De plus, l'outil permet d'intégrer le programme d'actions du PCAET et de rendre accessible les fiches actions au grand public. Les partenaires techniques et financiers peuvent également remplir ces fiches actions et les compléter au fil de leur mise en œuvre.

La formation des agents du SYDEL (éventuellement des CC) à l'utilisation de l'outil est primordiale pour assurer sa bonne utilisation.

► maître d'ouvrage : Sydel

€ Coût de la formation à l'utilisation du logiciel Linéa21 : 1 080€ pour une journée de formation.

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
1	Court terme	Acteurs concernés par la gouvernance (privés / publics)	l'ensemble des acteurs du territoire
2	Court terme	Idem	Idem
3	Court terme	Intermezzo	Agent du SYDEL et des CC

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Communautés de communes, Région, Département, UE

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
1	Formalisation de la gouvernance propre au PCAET	Nombre de réunions organisées Nombre de participants
2	Formalisation du dispositif de suivi du PCAET Formalisation du dispositif d'évaluation du PCAET	Détermination des indicateurs de suivi et de résultats du PCAET et de ses actions
3	Suivi de la formation à l'utilisation de l'outil Linéa21 par les agents techniques en charge du suivi et de l'évaluation du PCAET Intégration du programme d'actions du PCAET dans le logiciel Linéa21 Intégration des indicateurs dans le logiciel Linéa21	Nombre de groupe de travail créé et animé sur la plateforme (sur mise en œuvre d'action) Nombre d'indicateurs renseignés sur la plateforme

Axe 1	Fiche action n°2
Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements de comportement individuels et collectifs	Titre de l'action : Accompagner l'adaptation de tous au changement climatique et favoriser le changement de comportements
Présentation de l'action	
Contexte et objectifs	
<p>Le développement des activités humaines est à l'origine d'un accroissement du phénomène que l'on appelle « effet de serre ». Il a pour conséquence une augmentation de la température à la surface du globe, synonyme d'importants changements climatiques sur la planète. Atténuer le changement climatique et s'y adapter sont les deux voies indispensables pour réduire les risques que génère le changement climatique. Le changement climatique est alors « l'affaire de tous » ; chaque acteur privé/public peut agir pour diminuer les effets du changement climatique et apprendre à changer ses comportements pour s'adapter aux effets attendus du changement climatique.</p> <p>Cette action consiste à accompagner le changement de comportements individuels et collectifs de tous les acteurs territoriaux en agissant sur l'éducation de tout public à l'environnement et au développement durable, sur l'incitation à la concertation citoyenne et sur la construction d'une politique locale d'information sur les enjeux climatiques et énergétiques.</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Opération 4 : Etablir un cadre ou cahier des charges d'une demande pédagogique à l'échelle du Pays, en coordination avec les acteurs Les trois Communautés de communes qui composent le Pays Cœur d'Hérault sont porteuses de projets à l'éducation au développement durable en faisant intervenir des associations et structures auprès des jeunes publics (écoles par exemple).</p> <p>Cette action vise à coordonner et formaliser un projet territorial d'éducation et de sensibilisation des jeunes publics <u>aux changements climatiques et aux enjeux énergétiques à l'échelle du Pays.</u></p> <p>Pour cela, il est proposé de rédiger un cahier des charges dont les Communautés pourront se servir lors de l'organisation d'événements ou autres projets d'éducatifs auprès des enfants.</p> <p>► maître d'ouvrage : Sydel, Communautés de communes</p> <p>Opération 5 : Créer un espace ressources, de débats et d'échanges pour tous les acteurs locaux. « L'espace de la transition » est un rendez-vous mensuel, ouvert à tous, qui propose des ressources documentaires et permet des échanges et débats sur des sujets relatifs au plan climat. Cet espace de concertation pourra établir dans un premier temps son propre programme d'actions pour participer à la transition et accompagner les initiatives et actions locales exemplaires.</p> <p>Dans un second temps, cet espace pourra participer à l'accompagnement d'initiatives et d'actions citoyennes et/ou d'associations.</p> <p>► maître d'ouvrage : Sydel € Le coût estimatif de l'opération, en investissement, est de 2 500€</p>	

Opération 6 : Sensibiliser et inciter à la systématisation des démarches de mutualisation

La mutualisation est un facteur d'économie financière mais aussi de réduction des consommations et usages. Si la législation a fait évoluer ces pratiques au-delà des initiatives, il reste des marges de manœuvre importantes notamment locales, où la proximité peut favoriser des pratiques de mutualisations diverses. L'opération vise à développer les pratiques de mutualisation des acteurs locaux des différents secteurs d'activités en ;

- Identifiant des possibilités/potentiels selon les secteurs et les acteurs
- Diffusant des informations, animations et sensibilisation à la mutualisation, adaptées aux secteurs et besoins,
- En proposant et en accompagnant les acteurs à engager une ou des démarches.

► maître d'ouvrage : Sydel Agence économique, Communautés de communes, communes,

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
4	Court terme	Education nationale - Codev - Associations environnement EEDD, autres instances citoyennes - Maison de l'environnement du département de l'Hérault	Ecoles - Habitants
5	Court terme	Codev - correspondants communaux - participants à la concertation	Acteurs locaux
6	Court terme	Collectivités - CMA - CCI - Associations - Réseaux	Collectivités et acteurs économiques/associatifs

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Communautés de communes, Région, Département

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
4	Formalisation du projet territorial	Nombre et diversité des parties prenantes impliquées
5	Mise en place de l'espace de la transition	1 réunion par mois
6	Mise en place des démarches de mutualisation	Nombre de démarches mutualisées menées

Axe 1

Fiche action n°3

Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements de comportement individuels et collectifs

Titre de l'action :

Favoriser l'accès à l'information et la sensibilisation des publics

Présentation de l'action

Contexte et objectifs

Sensibiliser c'est rendre les personnes attentives, disponibles à un phénomène donné. C'est susciter l'intérêt d'une personne, d'un groupe, ou d'une population. Sensibiliser, c'est faire évoluer des représentations pour modifier durablement des attitudes.

La communication sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique est primordial. Les habitants et tous les acteurs du territoire doivent pouvoir avoir accès aux bonnes informations sur l'état actuel de la situation, les perspectives, les phénomènes, mais également sur ce qui est possible de faire ; montrer des exemples simples et efficaces déjà produits par ailleurs. Communiquer permet de rendre le débat accessible et de changer les représentations que nous pouvons avoir. Le changement de paradigme peut s'opérer si le plus large public possible est informé des conséquences des politiques actuelles et des mauvaises habitudes du quotidien. La compréhension de l'urgence de la situation est la première étape pour mener à des changements de comportements durables.

La plateforme Internet mise en place lors de l'élaboration du PCAET perdure, elle doit continuer à être alimentée, constituant un espace ressource et d'appui pour les habitants qui souhaitent suivre les actions et réalisations sans pouvoir toujours être présents aux réunions. Cet outil permet dans un 1^{er} temps la diffusion d'articles d'actualité, de conseils, de témoignages de comportements exemplaires. Il peut ensuite être utilisé pour favoriser les échanges entre internautes en créant des groupes de travail thématique où chaque participant peut alimenter en documentation, contenu divers, etc.

Descriptif des opérations envisagées

Opération 7 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'information territoriale qui s'appuie sur des relais locaux.

L'information et la communication restent essentielles. Elles sont à définir selon les publics et doivent faire l'objet d'une stratégie et d'un plan d'actions à long termes. L'opération vise à mettre en place un plan d'actions de sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques, à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, en partenariat avec les Communautés de communes membres et les acteurs culturels.

► maître d'ouvrage : Sydel, Communautés de communes (services communication)

€ Le coût estimatif de l'opération, en investissement, est de 6 000€

Opération 8 : Encourager à la programmation culturelle autour du changement climatique et des comportements

L'action vise à apporter des connaissances et développer une culture commune du changement climatiques et des énergies renouvelables. A partir du projet territorial d'EEDD, la sensibilisation peut être déclinée sur le territoire. Des conférences, visites, débats, films, témoignages, évènements... sont des éléments supports à mettre en place. Les publications existantes sont à utiliser. Les acteurs locaux sont porteurs d'initiatives à diffuser, à soutenir. L'objectif est de raconter autrement, pour donner envie de faire autrement.

► maître d'ouvrage : Sydel, Communautés de communes (services culture)

Opération 9 : Poursuivre l'animation de la plateforme Internet participative - permettant de centraliser les informations essentielles, d'échanger entre les habitants du PCH, de valoriser les initiatives intéressantes

La plateforme dédiée au PCAET Cœur d'Hérault est également un outil de communication et de centralisation des informations qu'il s'agit d'utiliser lors de la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat. Cette plateforme doit permettre de mettre en commun un ensemble d'éléments, comptes-rendus, présentations, documents ressources, et des échanges via Internet. Elle facilite le suivi des réalisations dans le cadre du PCAET et favoriser des échanges par Internet, sans déplacements, sous forme de forum, discussions.

Une présentation de l'outil et de ses possibilités doit être réalisée afin de faciliter ses usages et sa diffusion.

▶ maître d'ouvrage : Sydel

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
7	Court terme	CC - chargés de communication / Codev	Grand public
8	court terme	CC services culturels, compagnies, associations	Grand public
9	court terme	NC	Grand public

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Communautés de communes, Région, Département,

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
7	Formalisation d'une stratégie de communication et d'information	Nombre et diversité des relais locaux impliqués
8	Nombre d'habitants touchés	Nombre de rencontres organisées (objectif : 1 / an / Communautés de communes)
9	Nombre de publications sur la plateforme	Nombre de forums de discussion animés

Axe 2

Développer une autonomie locale du territoire et relocaliser l'économie

Le territoire est fortement influencé par la Métropole en termes d'économie et d'emploi. Toutefois, les acteurs locaux ont une réelle volonté de valoriser les ressources et les potentiels locaux qui sont particulièrement riches et variés. Développer et maintenir l'emploi et l'économie locale est un moyen de diminuer les déplacements, repenser l'économie du territoire en valorisant nos ressources et en créant du lien social.

Cet axe est décliné en deux fiches actions :

- ↳ Consolider et développer les entreprises locales dans leur offre : alimentation, construction, services locaux, énergies.
- ↳ Développer et maintenir l'emploi local

PROJET

Axe 2	Fiche action n° 4
<p>Développer une autonomie locale du territoire et relocaliser l'économie</p>	<p>Titre de l'action : Consolider et développer les entreprises locales dans leur offre : alimentation, construction, services locaux, énergies.</p>
<p>Présentation de l'action</p>	
<p>Contexte et objectifs</p>	
<p>Le territoire est fortement influencé par la Métropole en termes d'économie et d'emploi. Toutefois, les acteurs locaux ont une réelle volonté de valoriser les ressources et les potentiels locaux qui sont particulièrement riches et variés. Développer et maintenir l'emploi et l'économie locale est un moyen de diminuer les déplacements, repenser l'économie du territoire en valorisant nos ressources et en créant du lien social.</p> <p>D'une manière générale, l'objectif est d'affirmer un modèle de développement économique propre au territoire en appuyant l'importance d'une meilleure autonomie locale et des petites entreprises, donc la nécessité de consolider et de développer ce tissu local. Aussi l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire sont à développer.</p> <p>L'objectif de cette fiche action est d'activer la transition écologique et énergétique en passant par les activités économiques locales en structurant des filières stratégiques: eau, bâtiment durable, déplacements, ... peu consommatrices et non émissives dans le fonctionnement et les procédés puis en essaimant et en parrainant à partir des entreprises exemplaires.</p>	
<p>Descriptif des opérations envisagées</p>	
<p>Opération 10 : Soutenir les filières et les entreprises dans leur utilisation des ressources locales, l'éco-conception, la mutualisation, l'innovation, l'économie circulaire. Plusieurs entreprises développent des activités liées au développement durable et à la transition. Il s'agit d'essaimer à partir de ces exemples et renforcer l'intégration des objectifs de développement durable et de transitions dans les entreprises du territoire. A partir d'entreprises comme Ouattitude, Oyas, Adesse, Nereus, Oleatherm, Buxor, Cantrecél (certaines accompagnés par la pépinière du Coeur d'Hérault) - il s'agit à la fois de valoriser les entreprises locales et diffuser des bonnes pratiques. Le soutien de ces entreprises et filières peut se faire de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les entreprises dont les activités répondent au présent plan d'actions, - Identifier les bonnes pratiques, les points bloquants et les manques (chaîne de valeur) avec les entreprises, - Identifier les acteurs au sein de l'écosystème régional et développer des plans d'actions par filières stratégiques. <p>▶ maître d'ouvrage : Sydel Agence économique, SMCH</p> <p>Opération 11 : Aider à la formation et au développement de compétences dans ces domaines La concertation menée au cours de l'élaboration du programme d'actions du PCAET a montré que les acteurs locaux souhaitent voir se développer et se diversifier l'offre en formation existante sur le territoire. Il s'agit alors de mettre en place avec les acteurs concernés des dispositifs pour augmenter et consolider l'offre en formation et permettre la montée en compétences des actifs, jeunes ou personnes en recherche d'emploi du territoire.</p> <p>▶ maître d'ouvrage : Sydel Agence économique, CMA, CCI € Le coût estimé de l'opération, en investissement, est de 2.500€</p> <p>Opération 12 : Inciter les habitants à faire travailler les entreprises locales exemplaires : développer la demande locale. Un travail de valorisation des savoir-faire et compétences locales est à réaliser, dans le cadre de la liberté de choix, mais dans la connaissance et la conscience des ressources locales existantes. Valoriser les entreprises locales c'est aussi les inciter à la qualité, la qualification... à entrer dans des démarches d'exemplarité. Le Pays a pu œuvrer en ce sens pour la filière éco-construction, l'alimentation... Ces démarches sont à développer.</p> <p>▶ maître d'ouvrage : Sydel Agence économique, EPCI € Le coût estimé de l'opération, en investissement, est de : 2.000€</p>	

Opération 13 : Renforcer et développer des ressourceries locales

Le Cœur d'Hérault est l'un des 58 territoires français «Zero gaspillage - Zéro Déchets» (appel à projets). A ce titre, il doit contribuer à remplir les objectifs fixés dans cette démarche. Pour cette action spécifique, il s'agit de la collecte des déchets encombrants, comme l'électroménager, les meubles, la quincaillerie, les livres, les textiles, la vaisselle, les vélos, ou encore certains matériaux de construction etc., pour les réparer et les revendre, sans but lucratif, dans une logique d'économie mixte et d'économie sociale et solidaire. Des ressourceries spécialisées peuvent être soutenues : revalorisation de matériaux de construction, réparations. Par ailleurs, cette opération contribue au développement de l'emploi d'insertion (accueil de demandeurs d'emplois éligibles aux critères des contrats aidés)

► maître d'ouvrage : SMCH

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
10	Moyen terme	Pépinière d'entreprise multipolaire du Pays Cœur d'Hérault CCI CMA Région	acteurs économiques
11	Moyen terme	Pépinière d'entreprise multipolaire du Pays Cœur d'Hérault CCI CMA Pôle Emploi - Région	acteurs économiques
12	Court terme	CCI CMA Chambre d'Agriculture SYDEL	grand public
13	Court terme	SMCH - porteur ADEME/ ERCA initiatives / Intercommunalités / Associations locales / Entreprises locales (Feuille d'Erable...)	acteurs économiques et associatifs / ess

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Région, UE

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
10	Mises en place de modalités de soutien aux filières	Nombre d'entreprises locales aidées,
11	Emergence de(s) dispositif(s) de formation	Nombre de formations locales (par an)
12	Mise en place de modalités de valorisation (Participations à des salons...)	Nombre d'actions de communication et sensibilisation
13	(voir avec SMCH)	

Axe 2	Fiche action n° 5
Développer une autonomie locale du territoire et relocaliser l'économie	Titre de l'action : Développer et maintenir l'emploi local
Présentation de l'action	
Contexte et objectifs	
<p>La population du territoire croît plus vite que l'emploi local ; le ratio habitants/emploi est de 3.97 pour le Cœur d'Hérault, contre 2.9 pour l'Hérault (en 2015). Cela génère beaucoup de déplacements pendulaires pour le travail. En 2015, 11 600 déplacements sortants du territoire du Pays Cœur d'Hérault et 2 400 entrants ont été enregistrés.</p> <p>Diminuer les émissions et réduire les consommations d'énergie pour les mobilités c'est aussi créer de l'emploi local et des infrastructures de proximité, des organisations qui permettent ce développement.</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Opération 14 : Développer la pépinière, les couveuses d'entreprises ou coopératives d'activités sur le territoire. Les entreprises accompagnées ont un meilleur taux de pérennité et de développement. Les acteurs et structures qui réalisent cet accompagnement et ce soutien doivent être consolidés voire être développés afin d'accompagner plus d'entreprises et d'élargir leurs actions à des secteurs d'intérêt pour le territoire. L'objectif est de développer l'emploi local. Constitués de TPE, les mutualisations et coopérations sont aussi des chances de pérennité des entreprises. ▶ maître d'ouvrage : SYDEL, Communautés de communes</p> <p>Opération 15 : Développer le Très Haut Débit (THD) internet. Le développement du THD permet un aménagement équilibré du territoire, le maintien d'une économie locale, l'amélioration de la qualité de vie des habitants et la création d'emploi et de formations adaptées. Voir (schémas et programmes à identifier ?) ▶ maître d'ouvrage : 12 : Etat, Département, Communautés de communes.</p> <p>Opération 16 : Poursuivre la mise à disposition et la mise en réseau d'espaces partagés de proximité, de tiers lieu (télétravail, « coworking », collaborations, coopérations, ...). Il s'agit de favoriser les rencontres improbables, d'innover dans un environnement en évolution et de manière plus ouverte, d'associer les usagers à la production d'innovation, passer plus vite de l'idée au prototype, etc. L'idée est de créer des espaces ouverts de rencontres et d'interface entre les acteurs associatifs, économiques et culturels et d'autres encore. Ces espaces doivent permettre d'une part le télétravail, d'autre part de faire naître et croître de nouveaux projets. Ce sont par exemple les Living labs, Fab labs, medialabs, infolabs, EPNlabs, Tiers-Lieux Open source, espaces de co-Working et autres « Cantine » qui existent par ailleurs et constituent des lieux d'innovations. Le programme Leader du Sydel vient de lancer un appel à soutien de Tiers Lieux sur le territoire afin de favoriser la mise en place d'un maillage avec la présence dans différentes communes de tels espaces.</p> <p>Cette opération est en lien avec la fiche action n° 10 de la feuille de route du Plan de Prévention de l'Atmosphère (PPA) de l'aire Urbaine de Montpellier « Création d'espaces de coworking et développement du télétravail ».</p> <p>Ressource pour l'action : http://www.leplanb-montpeyroux.org/le-plan-b/ / http://www.darwin-ecosysteme.fr/ ▶ maître d'ouvrage : SYDEL, Communautés de communes</p>	

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
14	Court terme	Région	acteurs économiques
15	Court terme	Département, Etat ...	acteurs économiques
16	Court terme	Communes - Région	acteurs économiques

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Etat, Région, UE

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
14	Nombre de pépinières ou couveuses créées	Nombre d'entreprises accompagnées ou suivies
15	Part des communes couverte par le THD	Evolution de la part de commune
16	Mise en place d'un accompagnement au développement des espaces	Nombre d'espaces partagés mis à disponibilité Taux d'occupation de ces espaces

PRR

Axe 3

Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsable et durable

Les outils de planification urbaine, les politiques d'aménagement du territoire et les performances énergétiques du bâti sont des moyens d'actions identifiés par les acteurs locaux. La réduction des émissions de GES, de la consommation d'énergie et de la précarité énergétique représente le plus fort potentiel de développement durable du PCAET.

Cet axe est décliné en 4 fiches actions :

- ↳ Promouvoir un aménagement du territoire durable résilient aux changements climatiques
- ↳ Porter une action ciblée de lutte contre la précarité et la vulnérabilité dans l'habitat
- ↳ Engager le Pays Cœur d'Hérault dans une politique favorisant le développement de la rénovation énergétique du bâti
- ↳ Création d'un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault

Axe 3

Fiche action n°6

Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsable et durables

Titre de l'action :

Promouvoir un aménagement du territoire durable résilient aux changements climatiques

Présentation de l'action

Contexte et objectifs

« La résilience désigne la capacité d'une organisation, d'un groupe ou d'une structure à s'adapter à un environnement changeant. Selon le CEREMA, appliquée aux sociétés humaines, « un peuplement est résilient s'il sait et peut trouver les capacités nécessaires pour son adaptation face à des aléas qui le menacent ». Pour les territoires, la résilience renvoie donc à leur capacité à transformer les changements, et notamment les changements climatiques, en opportunités sociales et économiques sur le long terme » (Source : CEREMA).

La réduction des risques et celle de la vulnérabilité du territoire liées aux modifications climatiques passent par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation), puis par la **réduction de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique (adaptation)**. L'aménagement du territoire, les changements de comportements et autres évolutions nécessaires à l'adaptation au changement climatique prennent du temps. C'est pourquoi il s'agit pour les acteurs et les territoires de prendre en compte dès à présent le changement climatique dans l'ensemble de leurs politiques et de manière très transversale.

La lutte contre l'étalement urbain est une politique d'adaptation au changement climatique et de développement durable. La densification et l'innovation dans les formes urbaines sont des déclinaisons opérationnelles de ces politiques. Les sols sont occupés par des infrastructures toujours plus nombreuses, ce qui a pour effet de les « imperméabiliser ». Ainsi recouvert, le sol ne peut plus remplir ses fonctions naturelles : évaporation, infiltration et limitation du ruissellement.

Descriptif des opérations envisagées

Opération 17 : Intégrer des critères de performances énergétiques et environnementales pour la construction dans les documents d'urbanisme et de planification (SCoT, PLU, PLUi, Carte Communale).

La RT 2012 s'applique actuellement aux nouveaux bâtiments construits. Pour aller plus loin, les objectifs du PCAET seront repris dans le SCoT et déclinés dans les PLU, OAP sectorielle ou thématique. La rédaction d'un guide facilitera cette traduction. Il s'agit donc d'aller au-delà de la réglementation applicable actuellement.

L'opération vise à :

- Intégrer des critères pour la rénovation, la construction et les performances énergétiques et environnementales dans les documents de planification (PLU, PLH, SCoT, etc.) : encadrement architectural, bonus de constructibilité, favoriser l'ITE (autorisation débords sur voirie), contraintes ou encouragements de performances supérieures à la réglementation, faire évoluer les implantations des bâtiments, objectif de bâtiments RT 2020, BEPOS, E&C

- Intégrer des critères pour le bioclimatisme : orientation, matériaux biosourcés, maintien de structures végétales en place, renforcement de la nature et des continuités écologiques, part de pleine terre, récupération des eaux pluviales, intégration de la végétalisation de façades (recul possible par rapport à l'alignement)

- Intégrer des critères pour les Energies renouvelables : inciter ou obliger les dispositifs de production d'énergie dans l'habitat/ les chaufferies collectives, imposer une production d'une part de la consommation, permettre la production de bois de chauffe (règlement graphique) ou inciter au raccordement à un réseau de chaleur, imposer une structure adaptée pour optimiser les surfaces de toits (charge au m²), inclinaison de toitures et orientation

favorables à la production solaire (neuf et rénovation) (voir opération 36).

Ressource pour l'action :

▶ Actions de la Communauté de communes du Val d'Amboise : <http://planclimat.cc-valdamboise.fr/public/projet/10-integrer-les-enjeux-climat-air-energie-dans-le-plan-loca.10.html>

▶ *Maitre d'ouvrage : SYDEL, Communautés de communes, communes*
€ le coût estimatif en investissement est de 5 000€

Opération 18 : Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés, dont le bois, dans les collectivités.

Le bois, pour ses performances de stockage du carbone, ses caractéristiques énergétiques et environnementales, même techniques et son potentiel de valorisation (ressource renouvelable abondante sur le territoire), est un matériau incontournable dans la construction et la rénovation.

Utiliser du bois local favorise l'économie locale et les emplois locaux. Cela participe également à un développement positif de la filière bois dans son ensemble. Les élus en tant que Maître d'ouvrage public construisent ou rénovent des bâtiments. A ce titre, les collectivités peuvent inclure du bois dans l'ensemble de leurs projets de bâtiments mais également d'aménagements (bardage, terrasses, poteaux signalétiques, etc.). Un travail collaboratif avec l'ensemble des membres de filière (de l'amont à l'aval) a abouti à la mise en place d'une marque collective de certification adossée à un système de traçabilité à 100%.

L'opération comprend les pistes suivantes :

- Intégrer des critères sur l'utilisation de matériaux biosourcés, dont l'utilisation du bois, sur la politique d'achat aux cahiers techniques de la commande publique et plus globalement à une Charte DD
- Promouvoir l'usage local du bois et la séquestration carbone en remplaçant les matériaux non recyclables ou difficiles à recycler par du bois
- Diffuser un guide de rédaction des marchés réalisés (appui de juristes pour valider une rédaction sans failles)

▶ *Maitre d'ouvrage : SYDEL, Communautés de communes, communes*

Opération 19 : Favoriser la densification de l'habitat à travers :

- la construction de logements collectifs et l'innovation dans les formes d'habitats collectifs (lien SCoT, PLU(s), PLUi, PLH...)
- La densification des dents creuses, la requalification des friches industrielles et la réhabilitation et la requalification des bâtiments.

La lutte contre l'étalement urbain est une politique d'adaptation au changement climatique et de développement durable. La densification et l'innovation dans les formes urbaines sont des déclinaisons opérationnelles de ces politiques.

L'opération comprend les pistes suivantes :

- Intégrer dans les documents du SCoT des objectifs de densification urbaine (utilisation de dents creuses, requalification de friches industrielles, etc.) et des préconisations sur les formes d'habitats collectifs innovantes (Faire appliquer les objectifs inscrits dans le SCoT, PLUs, PLUi, et autres documents d'urbanismes locaux),
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration ou la révision de leur PLU afin de décliner les objectifs et préconisations du SCoT,
- Proposer aux collectivités, aménageurs et concepteurs des exemples de forme d'habitats collectifs et d'urbanisme économes en consommation foncière,
- Faire appliquer les objectifs inscrits dans le SCoT au PLUs, PLUi, et autres documents d'urbanismes locaux,
- Mettre en place des séquences d'information, de sensibilisation voire de formation des acteurs locaux, afin d'accompagner la réalisation de cette action,
- Rédiger un guide.

▶ *Maitre d'ouvrage : SYDEL, Communautés de communes, communes*

Opération 20 : Assurer les liens avec les différents plans et diffuser l'approche adaptation dans les documents d'urbanismes (lien SLGRI, SAGE, SCoT, PLU, PPRI, CFT...)

L'action vise à intégrer dans les différents documents d'urbanisme la stratégie et les dispositions du PCAET. La cohérence de la prise en compte du volet adaptation dans les différents documents est cruciale pour créer une véritable synergie et pour atteindre les objectifs collectivement fixés dans le PCAET.

Au vu des objectifs communs du PCAET et de la CFT sur l'organisation, l'entretien et la gestion durable des forêts du territoire, les objectifs liés au développement du bois énergie, utilisation de bois de construction et de séquestration carbone, un lien particulier est à faire entre ces deux documents.

> En lien avec l'opération 19, un « guide PCAET » pourrait être réalisé à destination des collectivités. Le document expliquera comment le PCAET devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme et de planification locaux (art. L131-5 Code de l'urbanisme).

▶ *Maitre d'ouvrage : SYDEL*

Opération 21 : Intégrer l'objectif de lutte contre l'imperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme et inscrire le ruissellement dans l'aménagement.

Il s'agit de mettre en œuvre des pratiques par leur intégration dans l'aménagement du territoire et la conception de l'urbanisation : utilisation de matériaux perméables, généralisation des systèmes de récupération naturelle de l'eau, etc.

La lutte contre les inondations dues au ruissellement est à intégrer dans les documents d'urbanisme locaux. Il s'agit également de la mise en œuvre de mesures de compensation le cas échéant et de veiller à la rédaction des documents et à leur mise en œuvre.

▶ *Maitre d'ouvrage : SYDEL, Communautés de communes, communes*

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
17	Moyen terme	CMA CAPEB Réseau artisans locaux CC	opérateurs, constructeurs, particuliers
18	Moyen terme	EPCI	Collectivités
19	Court terme	Communes, CCI, DREAL	Collectivités, aménageurs, concepteurs
20	Long terme	SMBFH, Chambre d'agriculture de l'Hérault, DREAL	Collectivités
21	Long terme	Communes	Collectivités

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Communautés de communes, communes, Région, Département, Etat, EPF

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
17	Nombre de PLUs avec intégration de critères des ENR dans le neuf	Nombre de PLU appliquant cette réglementation
18	<p>Nombre de révisions de PLUs avec intégration de critères matériaux dans le neuf</p> <p>Nombre de révisions de PLUs avec intégration de critères bioclimatiques dans le neuf</p>	Nombre de PLU appliquant cette réglementation
19	intégration d'objectifs chiffrés dans le SCoT	Nombre de PLU déclinant ces objectifs
20	Part des habitants couverts par des plans de prévention	Intégration des risques dans les politiques d'aménagement et de développement durable
21	Suivi de l'évolution de l'artificialisation des sols/ suivi des phénomènes d'inondations	% de réduction de la consommation d'espace.

PRO

Axe 3	Fiche action n° 7
Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsable et durables	Titre de l'action : Porter une action ciblée de lutte contre la précarité et la vulnérabilité dans l'habitat
Présentation de l'action	
Contexte et objectifs	
<p>Un ménage est dit en précarité énergétique s'il consacre plus de 10% de ses ressources disponibles pour payer la facture énergétique « réelle » de son logement. Un ménage est en vulnérabilité si sa facture énergétique « conventionnelle » est supérieur à 10% mais sa facture « réelle estimée » est inférieur à 10%. La vulnérabilité énergétique comptabilise donc les ménages qui seraient en précarité s'ils ne dégradaient pas le confort thermique de leur logement pour contenir leur facture énergétique (phénomène d'auto-restriction). De nombreux ménages se trouvent en situation de ne plus pouvoir s'acquitter de leurs factures énergétiques pour leur logement. La facture énergétique tend à augmenter et la part de la précarité sur le territoire également.</p> <p>Sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, 24% des ménages sont concernés par la précarité ou la vulnérabilité énergétique.</p> <p>Pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, le gouvernement a publié un décret d'application de la loi ALUR permettant aux collectivités de mieux contrôler la qualité des logements mis en location sur leur territoire. Sont considérés comme indignes les logements présentant un risque pour la santé ou la sécurité de leurs occupants.</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Opération 22 : Lancer une étude d'identification des zones du territoire les plus touchées par la précarité et l'habitat indigne. L'opération vise à lancer une étude d'identification des zones du territoire les plus touchées par la précarité et l'habitat indigne afin de pouvoir concentrer les efforts et les interventions sur ces secteurs. ► Maitre d'ouvrage : SYDEL € le coût estimatif en investissement est de 8 000€</p> <p>Opération 23 : Instaurer des outils de lutte contre la précarité et la vulnérabilité énergétique et contre l'habitat indigne dans les communes La loi ALUR permet aux EPCI et aux communes volontaires de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou ensembles immobiliers, pour lesquels la mise en location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable. (CF. décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location).</p> <p>D'autres outils existent (par exemple les conventions CAF, la Police du logement, etc.), qu'il s'agit de mettre en place en fonction des besoins des collectivités. L'opération s'appuie sur des démarches en cours, notamment l'intervention RHI THIRORI sur la ville de Lodève qui lutte contre l'habitat indigne de façon ciblée.</p> <p>L'opération vise à appliquer les dispositifs de la loi ALUR en se référant aux résultats de l'étude d'identification des zones du territoire les plus touchées par la précarité et l'habitat indigne (opération n° 19). Cette opération doit être couplée avec la mise en place de dispositifs d'aides au financement et subventionnement de rénovation des logements du territoire (opération n° 23 « Généraliser l'existence de dispositifs d'aides à la rénovation du bâti à l'ensemble du territoire »). ► Maitre d'ouvrage : SYDEL</p>	

Opération 24 : Instaurer une aide spécifique pour la rénovation des logements des ménages en situation de précarité énergétique.

L'action vise à intervenir à la fois auprès des ménages par des aides mais également par un accompagnement qui permettent de diminuer la vulnérabilité des personnes. Les dispositifs d'aides à la rénovation du bâti pourraient contenir des « bonus » de subventions pour les situations relevant de la précarité énergétique, ce qui porterait la lutte contre la précarité énergétique comme priorité pour les territoires.

L'opération comprend les pistes suivantes :

- La création d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, qui identifie les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagne vers des solutions et dispositifs (conseil, travaux) répondant à leurs problématiques,
- La mobilisation de fonds d'aides spécifiques (lien opération n°28),
- La mise en œuvre de solidarités locales.

► Maître d'ouvrage : SYDEL

€ le coût estimatif en investissement est de 20 000€

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
22	Moyen terme	Région Occitanie Gefosat	habitat privé
23	Moyen terme	Communes, dont Lodève	Habitat privé
24	Moyen terme	Communes	Habitat privé

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Communautés de communes, communes, Département, Région, ANAH

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
22	Réalisation de l'étude	Nombre de zones identifiées
23	Mise en place d'outils de lutte contre la précarité et la vulnérabilité énergétique	Nombre de communes ou Communautés de communes ayant mise en place un outil de lutte contre la précarité et la vulnérabilité énergétique
24	Evolution du nombre de ménages précaires	Nombre de ménages faisant la demande du versement des aides Montant des aides versées pour la rénovation des logements de ménages précaires

Axe 3	Fiche action n° 8
Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsable et durables	Titre de l'action : Engager le Pays Cœur d'Hérault dans une politique favorisant le développement de la rénovation énergétique du bâti
Présentation de l'action	
Contexte et objectifs	
<p>Les dispositifs locaux et nationaux d'aides à la rénovation du bâti existants ne sont pas assez connus du grand public. Le déploiement majeur de ces dispositifs repose largement sur la communication auprès des publics cibles. Faciliter l'accès à l'information sur les aides disponibles est un facteur de réussite des politiques de rénovation de l'habitat.</p> <p>Des dispositifs d'aide à la rénovation existent actuellement sur deux communautés de communes du territoire Cœur d'Hérault, Défi Travaux dans la Communauté de communes du Lodévois et Larzac et Renovissime (2nde période) sur la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, et comprennent un objectif d'amélioration énergétique sur les centres anciens urbains. Les besoins sont également forts sur le Clermontais, où des situations de dégradation de l'habitat et de fortes consommations énergétiques sont également présentes.</p> <p>La mise en œuvre de la réglementation thermique et une massification de la rénovation énergétique demandent une coordination des acteurs à l'échelle locale, en parallèle de la mise en œuvre de dispositifs d'aides et d'accompagnement (type plateforme de rénovation énergétique). Des réseaux existent de fait entre les professionnels eux-mêmes et un travail de mise en réseau a déjà été opéré au travers de l'éco-construction entre des professionnels mobilisés. Il s'agit de faire perdurer cette mise en réseau.</p> <p>Il apparaît que la rénovation ne garantit pas toujours de réels gains énergétiques et que le comportement des habitants et l'usage du bâtiment peuvent être aussi importants que les travaux réalisés. Afin de garantir une efficacité optimale, un accompagnement des usagers peut optimiser les travaux réalisés.</p> <p>Dans un contexte de démarchage et d'offres commerciales très développées et offensives, un conseil de service public s'avère précieux dans les choix que peuvent opérer les particuliers mais également les personnes publiques.</p> <p>La réduction des consommations énergétiques est un objectif fort, à la fois pour les économies générées en termes de coûts énergétiques mais aussi pour la réduction des émissions de GES corrélées. L'investissement souvent nécessaire permet sur le moyen et long terme des économies significatives et génèrent des travaux qui bénéficient au territoire en activités et emplois.</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Opération 25: Renforcer la communication sur les dispositifs d'aides à la rénovation du bâti existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une plaquette / brochure établissant une liste des dispositifs existants, les publics ciblés, où trouver plus d'informations et les contacts des organismes. • Diffuser l'information avec l'appui des services de communication des EPCI, des communes, de la presse écrite locales, des radios, etc. • Diffuser le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie, en cours sur le territoire pour une seconde période, que ce soit pour le public ou le privé <p>► maître d'ouvrage : Sydel, Communautés de communes € Le coût estimatif de l'opération, en investissement, est de 3.000 €</p>	

Opération 26 : Généraliser et pérenniser l'existence de dispositifs d'aide à la rénovation du bâti sur les 3 Communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault.

Des dispositifs sont engagés sur les trois Communautés de communes actuellement, leur pérennité est un gage de résultats en matière d'économie d'énergie pour le territoire. Il s'agit donc de les sécuriser, voir des les renforcer et de les étendre afin d'amplifier la rénovation de l'habitat.

▶ maître d'ouvrage : Communautés de communes

Opération 27 : Continuer la mise en réseau des professionnels de la rénovation énergétique et des syndicats de copropriété.

La coordination des corps de métiers garantie les performances, la qualité des travaux. Une animation reste à mettre en place pour les syndicats de copropriétés.

- Animation de réunion d'échanges entre les professionnels : compétences, pratiques, besoins en formation ou matériels mutualisés,
- Animation vers les syndicats de propriété : mieux cerner les besoins, inciter à la rénovation avec l'échange de pratiques, mettre en lien les professionnels et les besoins d'animation,
- Mettre en place des conventions avec les organismes concernés.

▶ maître d'ouvrage : Agence économique du Sydel, Communautés de communes

Opération 28 : Accompagner les ménages dans l'après rénovation pour favoriser les changements de comportement et optimiser les gains de la rénovation.

- Animations à destination du grand public sur les comportements et l'usage de leur habitat après travaux
- Mettre en place une action type Défi Familles qui réunissent des habitants ayant réalisés des travaux et leur offre un accompagnement pour optimiser et suivre – groupe d'habitants de 10/15 familles

▶ maître d'ouvrage : Sydel (prestataire : Gefosat)

€ Le coût estimatif de l'opération, en investissement, est de 8 000€ (convention)

Opération 29 : Renforcer et développer un service public de maîtrise de l'énergie aux habitants : Espace Info Energie aux particuliers, animations avec le Gefosat.

Il s'agit de pérenniser l'Espace Info Energie existant depuis 2010 sur le territoire et de le renforcer.

- Informations et conseils au grand public sur la construction et la rénovation performante, l'écomobilité avec l'Espace Info Energie, faisant le relais des politiques publiques du territoire
- Co-organisation et animation de débats citoyens (ex : transition énergétique et emplois, énergie et justice sociale...) dans le cadre de l'Espace de la Transition
- Mise en place d'une action sur la lutte contre la précarité énergétique en lien à l'habitat, l'énergie et la santé

▶ maître d'ouvrage : Sydel (prestataire : Gefosat)

€ Le coût estimatif de l'opération, en investissement, est de 8 000€ (convention)

Opération 30 : Aboutir à la mise en place d'un guichet unique pour le portage de projet d'économies d'énergie à l'adresse des habitants du territoire (plateforme de rénovation énergétique).

La mise en place de ce guichet unique pourra prendre la forme d'une **plateforme de rénovation énergétique** ; service public de la performance énergétique de l'habitat. Elle propose un accompagnement intégré des particuliers propriétaires de logement, depuis le premier conseil jusqu'à l'obtention des solutions de financements, pour en réaliser la rénovation énergétique. Elle mobilise les professionnels du bâtiment, les entreprises locales, pour qu'ils puissent constituer une offre opérationnelle et performante et les établissements de crédit pour faciliter l'accès aux financements et plus particulièrement aux prêts bonifiés.

L'opération comprend les pistes suivantes :

- Animer un dispositif collaboratif avec des partenariats formalisés et les différents acteurs (Points rénovation info service, Agences locales de l'énergie...) et avec les réseaux de professionnels du bâtiment,

- Faire appel au secteur bancaire et aux subventions publiques disponibles pour contribuer au financement des travaux des particuliers,
- Organiser ce service intégré en régie ou par délégation à une structure mandatée de type Agence locale de l'énergie (ALE), Société d'économie mixte (SEM) ou Société publique locale (SPL).

► maître d'ouvrage : Sydel, Communautés de communes, (prestataire : Gefosat)

€ Le coût estimatif de l'opération, en investissement, est de 6 000€

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
25	Court terme	Gefosat , GeoPLC - CC	Habitat privé
26	Court terme	ANAH/DDTM 34 - Région Occitanie - Fondations...	habitat privé
27	Court terme	CMA, CAPEB,	Acteurs économiques (filiale rénovation), syndicats de copropriété
28	Court terme	Communes	habitat privé
29	Court terme	CMA, CAPEB,	Grand public et collectivités
30	Court terme	collectivités membres, associations, professionnels du bâtiment, de la maîtrise d'œuvre, du secteur bancaire..., GeoPLC	habitat privé/ habitants

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Communautés de communes, communes, Département, Région, ADEME, Etat - Mobilisation du dispositif de CEE

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
25	Nombre d'actions de communication	Nombre de brochures et de plaquettes distribuées Nombre de réunions d'informations organisées
26	Mise en place de dispositif sur l'ensemble du territoire du Pays Cœur d'Hérault	Extension du dispositif à la CC du Clermontais
27	Signature de la convention	Nombre de rencontres organisées Nombre d'acteurs présents
28	Mise en place d'un accompagnement des ménages dans l'après rénovation	Nombre de ménages accompagnés sur le sujet l'après-rénovation
29	Pérennité du dispositif	Nombre d'habitants accompagnés par le service public de maîtrise de l'énergie
30	Mise en place d'un guichet unique	Nombre de demandes déposées auprès du guichet unique

PRR

Axe 3	Fiche action n°9
Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsable et durables	Titre de l'action : Création d'un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault
Présentation de l'action	
Contexte et objectifs	
<p>Le suivi et l'accompagnement pour les communes qui ne peuvent avoir l'ingénierie adéquate est important. La contribution des collectivités locales, leur exemplarité, à la réduction des consommations du territoire est un objectif du Plan Climat.</p> <p>Il apparaît important qu'en dehors de travaux, d'opérations sur les bâtiments publics des agents puissent être accompagnés et formés afin que leurs pratiques et celles de leurs collègues puissent évoluer aussi avec le bâtiment. L'action vise à diffuser des bonnes pratiques au plus près de l'usage des bâtiments et assurer un suivi après travaux.</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Opération 31 : Mise en place d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP)</p> <p><u>Suivre les consommations énergétiques du patrimoine bâti des communes et optimiser les contrats de fourniture d'énergie</u> ; COE conseil en orientation énergétique pour un bilan simplifié des consommations énergétiques d'une commune avec des préconisations en matière de comportement ou d'investissement. Des Conseils type d'Orientation Energétique avec un appui aux petites communes pour hiérarchiser leur programme d'actions « Efficacité Energétique » en lien avec Hérault Energie.</p> <p><u>Diagnostiquer l'ensemble du parc bâti des communes et préconiser des travaux d'économies d'énergies</u> : Conseil en Energie Partagé, compétence déléguée, pour réaliser un bilan énergétique global de la commune qui permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De connaître les caractéristiques du patrimoine communal (notamment grâce à la visite des bâtiments communaux) • D'étudier les évolutions des dépenses et des consommations énergétiques de la commune au cours des trois dernières années (grâce à la réalisation et l'analyse du bilan des consommations et des dépenses de la commune) • De proposer des améliorations ne nécessitant pas ou peu d'investissement (optimisations tarifaires, mise en œuvre d'une régulation...). Dans le cas d'investissement plus lourds, de proposer les cahiers des charges nécessaire à la réalisation d'une étude de faisabilité par un bureau d'études. <p><u>Former et sensibiliser le personnel des collectivités aux bonnes pratiques d'utilisation du matériel et sur les comportements de consommation favorisant les économies d'énergie.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animations de sensibilisation des agents • Proposition de formations locales adaptées <p>► maître d'ouvrage : Sydel, Communautés de communes € Le coût estimatif de l'opération, en investissement, est de 32 000€</p>	

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
31	Court terme	NC	Communes, agents des communes

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : ADEME (AAP), Communautés de communes, Hérault Energie

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
31	Candidature à l'AAP de l'ADEME ; Nombre de communes possédant un tableau de suivi des consommations Nombre et diversité des actions de sensibilisation Nombre d'agents touchés	Energie économisée Nombre de communes ayant effectué des travaux de rénovation Nombre de communes ayant effectué une optimisation des contrats de fourniture

PR







Axe 4

Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables

Développer la production et la consommation d'ENR est essentiel pour inscrire le territoire dans la transition énergétique, diminuer les émissions de GES, améliorer la qualité de l'air et développer l'économie locale. Cependant, certaines filières doivent faire l'objet de formation, d'information et de sensibilisation auprès des acteurs locaux. Aussi, le territoire a fait face à des difficultés concernant le portage de projets d'ENR par le passé. Il est incontournable d'orienter des actions pour faciliter l'émergence de projets et l'investissement des acteurs locaux pour atteindre les objectifs du PCAET.

Cet axe est décliné en 3 fiches actions :

- ↳ Développer la production et la consommation d'ENR&R au sein du mix énergétique du territoire
- ↳ Sensibiliser et former les acteurs du territoire sur les enjeux du développement des ENR et de leurs potentiels locaux
- ↳ Favoriser les initiatives locales, les projets participatifs et le portage de projets ENR&R

Axe 4	Fiche action n° 10												
Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables	Titre de l'action : Développer la production et la consommation d'ENR&R au sein du mix énergétique												
Présentation de l'action													
Contexte et objectifs													
<p>Le territoire du Cœur d'Hérault présente des potentiels de développement de nombreuses ENR&R. La stratégie du PCAET est de pouvoir développer la production et la consommation de toutes les ENR concernées par des potentiels locaux au sein du mix énergétique.</p> <p>Le territoire présente quelques gisements pour la création de mini réseaux de chaleur, particulièrement à Clermont l'Hérault, Lodève, Gignac et Saint-André-de-Sangonis. Le développement des réseaux de chaleur est une opportunité de valorisation de la biomasse (biogaz, chaufferies bois) et de la chaleur fatale.</p> <p>Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable consommée en France, mais des marges de progrès sont importantes. Sur le territoire la consommation de fioul est très conséquente en termes de consommations énergétiques.</p> <p>Le territoire du Pays Cœur d'Hérault possède de nombreuses zones favorables à la faisabilité de projets géothermiques. Cette filière peu exploitée présente pourtant un potentiel intéressant pour une partie du territoire, notamment sur toute la partie Sud et Est. Cette énergie renouvelable bénéficie d'une acceptabilité haute en raison de son absence d'impact paysager et de consommation d'espaces.</p> <p>Du fait d'un ensoleillement très favorable, le Pays Cœur d'Hérault possède un gisement important pour la production d'énergie d'origine solaire. Les installations photovoltaïques du territoire produisent actuellement 11 GWh soit 3% de sa consommation en électricité. Le développement de la filière devra tenir compte des forts enjeux patrimoniaux du Pays.</p> <p>Pour favoriser les installations de panneaux photovoltaïques sur toiture, il convient de prévoir des critères de constructions des bâtiments neufs dans les documents d'urbanismes locaux afin de garantir le développement de la filière et l'optimisation des futurs rendements.</p>													
Descriptif des opérations envisagées													
<p>Opération 32 : Initier et réaliser une/des étude(s) de faisabilité quant au développement de réseaux de chaleur sur les 4 principales villes du territoire (Clermont l'Hérault, Lodève, Gignac et Saint-André-de-Sangonis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le territoire les collectivités territoriales, des communes ou les EPCI, peuvent prendre cette compétence optionnelle et mettre en place un service public de distribution de chaleur • Elles peuvent réaliser en amont des études de faisabilité et d'opportunité à partir des gisements repérés • Puis elles peuvent mettre en œuvre ces réseaux de chaleur. <p>► maître d'ouvrage : communes, Communautés de communes € : chiffrage avec ADEME/Burgeap à estimer</p> <table border="1" data-bbox="957 1478 1436 1657"> <tr> <td></td> <td> Construction du réseau</td> <td> Exploitation du réseau</td> </tr> <tr> <td>Régie</td> <td>Collectivité</td> <td>Collectivité</td> </tr> <tr> <td>Affermage</td> <td>Collectivité</td> <td>Délégataire</td> </tr> <tr> <td>Concession</td> <td>Délégataire</td> <td>Délégataire</td> </tr> </table> <p>Opération 33 : Favoriser les solutions bois-énergie. Il s'agit d'inciter et favoriser l'étude, puis la généralisation, de solutions bois en remplacement des chaudières (fioul et gaz) pour favoriser l'usage local du bois et de ses qualités de substitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de solutions de chauffage bois-énergie à destination des collectivités locales : plaquette, animations... : interventions de la mission bois-énergie de l'Hérault qui accompagne la volonté des élus d'aménager leurs territoires, d'échanger entre les territoires ruraux et plus urbains et de structurer une filière bois énergie locale et forte • Promotion auprès du grand public • Accompagnement de projets locaux : identification de financements, montage de dossiers ... <p>► maître d'ouvrage : Collectivités € : Cette opération s'intègre dans le programme de la Charte Forestière de Territoire, dont l'animation est estimée</p>			 Construction du réseau	 Exploitation du réseau	Régie	Collectivité	Collectivité	Affermage	Collectivité	Délégataire	Concession	Délégataire	Délégataire
	 Construction du réseau	 Exploitation du réseau											
Régie	Collectivité	Collectivité											
Affermage	Collectivité	Délégataire											
Concession	Délégataire	Délégataire											

à 1 ETP

Opération 34 : Réaliser une étude de faisabilité de la géothermie pour le territoire

L'action vise à lancer une étude de préfiguration / préfaisabilité de projets de géothermie sur le territoire pour constituer un outil d'aide à la décision et favoriser l'émergence de projet.

Il s'agit d'étudier les potentiels de développement de la géothermie dans les opérations publiques d'aménagement et pour les particuliers.

(Voir « La géothermie et les réseaux de chaleur, guide du maître d'ouvrage – ADEME réf.6659 »)

▶ maître d'ouvrage : SYDEL

€ : le coût estimé de l'étude est de 10000€, à valider avec l'ADEME

Opération 35 : Accompagner un porteur de projet de mise en œuvre d'une micro-centrale géothermique au regard de l'étude préalablement réalisée, en ciblant le logement collectif et le tertiaire

Il s'agit de réaliser un projet de géothermie sur le territoire dont la cible préférentielle serait du logement collectif et/ou le secteur tertiaire.

▶ maître d'ouvrage: à déterminer/identifier

Opération 36 : Valoriser les surfaces perdues et développer le photovoltaïque en toiture

Du fait d'un ensoleillement très favorable, il existe un gisement important pour la production d'énergie d'origine solaire. Cependant le développement de la filière devra tenir compte des forts enjeux patrimoniaux du Pays (sensibilités environnementales, architecturales, sociétales, etc.). Ainsi, la stratégie du PCAET est de développer le photovoltaïque en toiture ou sur d'autres surfaces dites perdues plutôt qu'en centrale au sol.

L'opération comprend les pistes suivantes :

- Intégrer dans les documents d'urbanismes locaux (PLU) des critères d'inclinaison des toitures et d'orientation favorables à l'installation de panneaux photovoltaïque en ce qui concerne les nouvelles constructions de logements
- Accompagner les communes en phase d'élaboration ou de révision de leurs PLU pour bien intégrer ces critères
- Identifier les surfaces perdues qui pourraient accueillir une installation photovoltaïque sur le territoire du Pays : bas cotés des voiries, courts de tennis, ombrières de parking, ombrières pour les pistes cyclables, etc.

Un accompagnement plus large d'acteurs locaux sur cette filière est également à mettre en place (en zones d'activités notamment)

▶ maître d'ouvrage: SYDEL

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
32	Long terme	Communes, Régies, CCI	Collectivités (Communes).
33	Court terme	COFOR 34 / Collectivités locales - Acteurs de l'habitat et bailleurs sociaux - GeoPLC	Grand public, collectivités
34	Moyen terme	BRGM / ADEME	Collectivités, porteurs de projets, particuliers
35	Long terme	Hérault Energie / Développeurs / Pépinière d'entreprises multipolaires du Pays Cœur d'Hérault (LOGO)	Collectivités, porteurs de projets, particuliers
36	Moyen terme	CC gestion des zones d'activités, communes,	Collectivités / Acteurs économiques

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Région, ADEME (subventions pour l'animation et le suivi du PCAET - temps agent), UE - Mobilisation du dispositif des CEE

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
32	Réalisation d'études de faisabilité	Nombre de communes avec un réseau de chaleur / Nombre total de kilomètres de réseau de chaleur / Nombre de logements raccordés MWh/an livrés par les réseaux de chaleur / Taux de couverture des besoins des logements raccordés
33	Mise en place de communications et animations sur la valorisation du bois énergie	Nombre de projets accompagnés
34	Lancement du marché	Réalisation de l'étude
35	Identification d'un porteur de projet	Réalisation du projet Nombre de logements approvisionnés / MWh/an produits / Taux de couverture des besoins des logements.
36	Mise en place d'un accompagnement d'acteurs au développement photovoltaïque	Surface en hectares valorisées en photovoltaïque/ Production d'énergie PV en MWh/an.

PR

Axe 4	Fiche action n° 11
Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables	Sensibiliser et former les acteurs du territoire aux enjeux du développement des énergies renouvelables et de leurs potentiels locaux
Présentation de l'action	
Contexte et objectifs	
<p>L'implantation de sites de production d'ENR sur le territoire peut rencontrer des difficultés d'acceptation, notamment par les habitants locaux. Favoriser l'acceptation des ENR par les citoyens peut s'opérer par l'organisation régulière de visites sites de production d'ENR afin de mieux faire connaître les procédés, les technologies et les avantages des différentes ENR implantées localement.</p> <p>L'éolien est une filière d'électricité renouvelables qui fait partie des plus abouties avec l'hydroélectricité. Le coût de production est stable et compétitif avec d'autres modes de production classique (gaz, nucléaire...). L'éolien terrestre permet de diversifier les revenus de la fiscalité locale et de les redistribuer localement. Néanmoins, la filière éolienne rencontre de très grandes difficultés d'acceptation sur le territoire, particulièrement en termes de projet industriel.</p> <p>Les acteurs de la filière bois sont également peu identifiés sur le territoire, leur activité et leurs compétences sont encore peu valorisées. Un lien entre les acteurs et les projets potentiels peut être fait afin de développer les usages du bois localement.</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Opération 37 : Mise en place par le Pays de visites régulières ouvertes au grand public sur des sites de production d'ENR du territoire</p> <p>Proposer des visites de différents sites de production d'ENR du territoire à destination du grand public. Ces visites se voudront accessibles, diffusant de l'information et ouvertes à tous. Elles tiendront compte de la biodiversité et s'ajusteront au rythme des espèces à proximité afin de ne pas perturber les éco-systèmes.</p> <p>▶ maître d'ouvrage : SYDEL</p> <p>Opération 38 : Organiser des débats publics sur les différentes ENR, ouverts aux habitants, afin de mettre en place un lieu d'expression et de dialogue et d'aller vers une plus grande acceptabilité des ENR.</p> <p>L'action vise à améliorer les échanges et le dialogue entre porteurs de projets et le grand public. L'organisation de débats publics doit permettre à tous les acteurs et les forces vives du territoire de trouver un espace-temps favorable à la discussion et à l'information concernant les filières.</p> <p>Cette action vise à favoriser les débats, rendre accessible l'information au grand public et de permettre à différents acteurs locaux (tels qu'ENERCOOP) d'intervenir sur le sujet. Ces réunions et débats publics permettraient de construire ensemble des projets plus équilibrés et enrichis par l'implication de tous, ce qui amènerait à une plus grande acceptabilité du grand public, à une culture partagée et commune entre les acteurs, au-delà de pré-supposés.</p> <p>▶ maître d'ouvrage : SYDEL</p> <p>Opération 39 : Former les élus au sujet des ENR : clarifier les éléments techniques, appréhender l'économie, la faisabilité et l'adaptation des projets.</p> <p>Les ENR sont des sujets techniques et le domaine d'experts. Il s'agit de donner aux élus des éléments de connaissance qui permettent de mieux appréhender les différentes filières et d'aider à la décision quant aux initiatives et projets qui peuvent émerger localement.</p> <p>▶ maître d'ouvrage : SYDEL</p> <p>Opération 40 : Informer et mettre en réseau les différents acteurs de la filière bois énergie</p> <p>L'opération vise à mettre en réseau les différents acteurs de la filière bois et à développer leur accès à de l'information. Cela comprend les pistes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer un réseau d'acteurs de la filière bois énergie en proposant des rencontres. - Proposer des contenus informatifs, des partages d'expériences et témoignages, permettant une meilleure connaissance du territoire, des pratiques, 	

- Rencontres entre les acteurs et les décideurs locaux, les prescripteurs

▶ maître d'ouvrage : SYDEL

€ : Cette opération s'intègre dans le programme de la Charte Forestière de Territoire, dont l'animation est estimée à 1 ETP

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
37	Court terme	Demain la terre ENERCOOP Hérault Energie	Grand public
38	Court terme	Conseil de Développement du SYDEL ENERCOOP Hérault Energie	Grand public
39	Court terme	Conseil de Développement du SYDEL, ADEME - organisme formation élus	Elus locaux
40	Court terme	Interprofession bois - CMA - CCI - CAPEB	Acteurs économiques de la filière bois

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : ADEME (subventions pour l'animation et le suivi du PCAET - temps agent).

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
37	Mise en place d'un programme annuel de visites	Nombre de visites organisées / Nombre d'habitants touchés
38	Mise en place d'un programme de débats	Nombre de débats publics organisés / nombre de participants (habitants) lors de ces rencontres.
39	Mise en place d'un programme de formations aux élus	Nombre de formations organisés / nombre de participants (élus)
40	Mise en place d'une animation de filière	Nombre et diversité des acteurs concernés / Nombre de rencontres organisées.

Axe 4	Fiche action n° 12
Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables	Faciliter les initiatives locales, les projets participatifs et le portage des projets ENR&R
Présentation de l'action	
Contexte et objectifs	
<p>Les initiatives locales de production d'ENR&R participatives et citoyennes sont peu nombreuses sur le territoire du Cœur d'Hérault.</p> <p>Par ailleurs le territoire présente un gisement possible de biogaz de l'ordre de 1 à 2 GWh pour les villes centres. Le gisement total biogaz/biomasse est estimé à 21 GWh, ce qui représente 28% de la consommation actuelle du territoire en gaz naturel (77.4 GWh).</p> <p>Par ailleurs, encouragées par l'Etat pour s'engager dans la transition énergétique, les collectivités territoriales (communes) travaillent dans leurs projets (PLUi, PLU, SCoT) le développement des énergies renouvelables. Cependant, la plupart de ces projets n'aboutissent pas en raison de normes et lois nationales, de contraintes architecturales ou environnementales. Afin de pouvoir dépasser les freins à l'aboutissement de projets, un travail préliminaire doit être engagé.</p> <p>Le portage de projets d'ENR peut s'avérer être un exercice fastidieux pour les collectivités territoriales. Les communes en particulier ne jouissent pas forcément de moyens techniques / humains ou financiers suffisant pour assurer un pilotage de projet d'ENR.</p> <p>Les PLU(i)s sont des documents de planification qui réglementent l'aménagement et l'urbanisme sur leur périmètre. Dans le cadre du PCAET, puis du SCoT, il est possible d'avoir accès à des données, des outils d'aide à la décision sur les gisements de potentiels brut de production d'ENR&R (éolien notamment). Ces données permettraient de mieux orienter les projets.</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Opération 41 : Accompagnement des habitants intéressés par la démarche participative sur les projets énergie en facilitant leur montée en compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition du grand public une information sur les énergies renouvelables (aspects techniques, financiers, juridiques, réglementaires, etc.). • Animations à destination des habitants • Soutenir et accompagner les initiatives citoyennes pour le portage et le financement de projets collectifs d'énergies renouvelables. • Mettre à disposition de biens publics pour la réalisation d'installations. • Sensibiliser les jeunes publics aux énergies renouvelables. <p>Cet accompagnement peut se réaliser en partenariat avec des acteurs locaux comme énergies citoyennes, ECLER ... (Ressource méthodologique : guide méthodologique du porteur de projets ENR coopératif et solidaire de la région).</p> <p>► maître d'ouvrage : SYDEL</p> <p>€ : le coût estimé en investissement est de 5000€</p> <p>Opération 42 : Initier et accompagner un projet démonstrateur de méthanisation</p> <p>L'opération vise à monter un projet de méthanisation tout en favorisant les échanges entre les différents acteurs du territoire dans le but est de montrer les bénéfices de la filière et de s'en servir comme exemple lors de futures campagnes de communication, d'information et de sensibilisation.</p>	

▶ maître d'ouvrage : SYDEL

Opération 43 : Permettre un travail préliminaire avec la DDTM / DREAL / ABF pour définir les contours précis d'un cahier des charges acceptable de projet PV en lien avec les communes intéressées et identifier les acteurs qui peuvent aider les collectivités dans le portage de projets ENR.

Organiser un groupe de travail avec les différentes parties prenantes afin d'aboutir à un cahier des charges défini selon les contraintes réglementaires et les possibilités locales (en fonction des communes intéressées par la démarche). Ce travail préliminaire permettra aussi de discuter et mettre en débat les questions des ENR dans les collectivités.

L'opération vise dans un premier temps à identifier les acteurs ressources pouvant aider les collectivités à porter des projets d'ENR sur leurs territoires. Parmi ces acteurs, nous pouvons citer le Conseil régional, le Conseil départemental, l'ADEME, les différents services de l'ETAT : DDTM, DREAL, UDAP, etc. Il s'agit d'organiser et de planifier le travail de chacun.

Dans un second temps, il s'agit de pouvoir mettre en relation ces acteurs ressources avec les collectivités concernées par des projets d'ENR. Ce travail permettra une amélioration des projets.

▶ maître d'ouvrage : SYDEL et Communautés de communes

Opération 44 : Valoriser les gisements adéquats par l'exploitation et la mise à disposition des données (EQUITEE).

L'action vise à faire connaître ces bases de données auprès des acteurs concernés (techniciens et agents des collectivités, élus, bureaux d'études, etc.) et de proposer un soutien et un accompagnement auprès des collectivités sur les volets climat-air-énergie lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le SYDEL et les EPCI peuvent travailler en collaboration à la réalisation d'un document informatif à destination des collectivités pour faire connaître les données existantes dans le PCAET sur les ENRs, et plus globalement à l'intégration du PCAET dans les PLUs.

▶ maître d'ouvrage : SYDEL

€ le coût estimé en investissement est de 6000€

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
41	Court terme	Conseil Régional, ENERCOOP, ECLR, Energies Citoyennes, Energie Partagée,	Particuliers volontaires
42	Court terme	Syndicat Centre Hérault / Seven / Chambre d'Agriculture	Porteur de projet
43	Court terme	ABF / DREAL / DDTM ENRCOOP /	Autorité environnementale / ABF / Communes
44	Long terme	ENERCOOP, DREAL, Codev, associations pour l'environnement et autres instances citoyennes	Collectivités locales

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : ADEME (subventions pour l'animation et le suivi du PCAET - temps agent), Région,

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
41	Mise en place d'une convention avec acteur comme ECLER	Nombre de rencontres sur la démarche participative / Nombre d'habitants touchés
42	Mise en place du projet démonstrateur	Nombre de rencontres organisées
43	Formalisation d'un cahier des charges type adapté au territoire	Nombre de rencontres avec les partenaires / Nombre de projets aboutis
44	Mise en place d'un dispositif de mise à disposition des données	Nombre de révisions de PLUs avec intégration de critères sur l'implantation d'ENR / Surface en hectares des zones identifiées comme préférentielles.

PROJET

Axe 5

Préserver nos ressources

Le développement durable du territoire requiert de porter une attention particulière aux ressources naturelles qui doivent être préservées.

La gestion de l'eau sur notre territoire présente des enjeux forts en raison du climat actuel, de l'adaptation au changement climatique et de la croissance démographique soutenue (entre autres).

Cet axe est décliné en 4 fiches actions :

- ↳ Poursuivre et consolider la politique de gestion des déchets sur le territoire
- ↳ Développer une gestion adaptée de la ressource en eau et lutter contre les pollutions de l'eau
- ↳ Favoriser les pratiques d'adaptation au changement climatique
- ↳ Préserver la qualité de l'air sur le territoire

PROJET

Axe 5

Fiche action n° 13

Préserver nos ressources

Poursuivre et consolider la politique de gestion des déchets sur le territoire

Présentation de l'action

Contexte et objectifs

Le territoire est engagé dans une démarche globale de gestion des déchets depuis la création en 1998 du Syndicat Mixte Centre Hérault, avec la compétence de tri, valorisation et compostage des déchets ménagers. Il est lauréat de l'appel à projet « zéro gaspillage, zéro déchet » (2015 - Ministère de l'écologie et du développement durable). Actuellement le taux de valorisation des déchets locaux est de 45,7%, (objectif de la Loi Grenelle II). Des marges de progrès ont été identifiées afin de continuer à diminuer les quantités de déchets et d'augmenter les valorisations locales.

Descriptif des opérations envisagées

Opération 45: Assurer l'articulation entre les politiques Air Climat Energie et Déchets,(notamment en lien avec la valorisation énergétique, compostage et/ou méthanisation) :

- programme d'action et animation d'un comité territorial de concertation sur un territoire ZDZG : favoriser l'intégration du modèle de l'économie circulaire au niveau territorial en vue de lutter contre le gaspillage notamment alimentaire, de développer des recettes issues de la prévention et de la valorisation et de créer des emplois locaux
- un programme local de valorisation des biodéchets sous forme de compost de qualité avec une plateforme de compostage; ce compost est certifié matière fertilisante utilisable en agriculture biologique
- la mise en place d'un réseau de points de tri (320) et de déchetteries (11) pour les recyclables
- une installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) avec la recherche d'un nouveau site après la fermeture de l'existant en 2022
- un site d'accueil pour la gestion des inertes
- accompagnement de ressourceries en Coeur d'Hérault,
- des actions de sensibilisation envers les administrés, les professionnels et les scolaires.
- l'engagement dans des réseaux d'acteurs nationaux et internationaux

Objectifs chiffrés :

- 10% de réduction de la production des déchets ménagers
- 65% des déchets produits sur le territoire valorisés
- 50 % de diminution des déchets enfouis

▶ maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Centre Hérault

€ coûts de l'action ?

N° opération	Calendrier	Porteur	Partenaires techniques potentiels	Cibles
45	Court terme	Syndicat Mixte Centre Hérault et CC	EPCI et communes / Département/ ADEME / DDAF / DREAL/ Associations EEDD / Organisations professionnelles /	Collectivités Grand public/ habitants

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Conseil Régional, ADEME, Département Hérault, Europe.

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
45	(voir avec SMCH)	

PRO

Axe 5	Fiche action n° 14
Préserver nos ressources	Développer une gestion adaptée de la ressource en eau et lutter contre les pollutions de l'eau
Présentation de l'action	
Contexte et objectifs	
<p>Le développement durable du territoire requiert de porter une attention particulière aux ressources naturelles qui doivent être préservées, en particulier l'eau que se soit en termes de quantité ou de qualité.</p> <p>La gestion de l'eau présente des enjeux forts en raison du climat actuel, de l'adaptation au changement climatique et de la croissance démographique soutenue de +1.8% depuis 2008 (entre autres). Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau actuel qui « vise à optimiser le partage de la ressource pour en assurer une gestion équilibrée et durable [...], permettant notamment de respecter l'objectif de bon état des masses d'eau et d'assurer la pérennité des usages les plus sensibles au regard de la santé et de la sécurité publique. Tous les usages de l'eau présents sur le territoire (alimentation en eau potable, assainissement, industries, irrigation, énergie, pêche, usages récréatifs...) sont concernés. Il prend également en compte la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques et le besoin d'adaptation à l'évolution des conditions climatiques. » ((PGRE, septembre 2018)</p> <p>Le Cœur d'Hérault est représenté à la Commission Localé de l'Eau et doit assurer sa présence afin de suivre et participer aux travaux dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial et des objectifs fixés sur cette question Il s'agit d'assurer une coordination sur la planification locale et l'intégration de ces objectifs dans différentes politiques locales.</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Opération 46 : Développer la sobriété dans l'usage de la ressource en eau</p> <p>Pour développer la sobriété dans l'usage de la ressource en eau il faut premièrement rassembler de la connaissance sur la ressource en eau. Cet apport de connaissance peut être cherché auprès des Syndicat Mixtes de Bassins (études de volumes prélevables, SAGEs). Cette information nous permettra de travailler avec les utilisateurs privés (tout public, agriculteurs, etc.) par de la sensibilisation à la sobriété dans l'usage de la ressource en eau.</p> <p>Par exemple, l'ASA de Gignac a modernisé le dispositif d'irrigation ; 80% des agriculteurs ont opté pour le goutte à goutte (20 millions de m³ économisés par an), ce qui permet de multiplier le débit de l'Hérault à l'aval de la prise d'eau. Des bénéfices sur la maîtrise de la qualité du raisin, sur les rendements viticoles et sur l'organisation du travail, l'érosion des sols, etc. ont été réalisés. Coût de l'opération: 13,4 M€, dont 3,2 apportés par l'Agence de l'eau.</p> <p>▶ <i>maître d'ouvrage</i> : Communautés de communes, Syndicats de Bassin, ASA</p> <p>Opération 47 : Développer la récupération des eaux de pluie et leur réemploi</p> <p>Grâce à l'information et la sensibilisation, mais également aux documents d'urbanisme locaux et aux schémas relatifs à l'eau, nous pourrions inciter acteurs et habitants à récupérer de l'eau. Même si les besoins les plus importants ne correspondent pas saisonnièrement aux quantités les plus disponibles, certaines saisons peuvent être propices au stockage grâce à des solutions techniques réfléchies comme les récupérateurs enterrés.</p> <p>Des collectivités ou des structures, comme le Lycée Agricole, ou des entreprises peuvent montrer l'exemple et expérimenter des solutions. Des exemples locaux existants peuvent servir d'appui à la mise en place de tels systèmes.</p> <p>Cela peut se faire également par l'engagement d'une campagne de soutien à l'achat et l'installation de récupérateurs avec pour l'occasion une campagne de sensibilisation à l'économie en eau.</p> <p>▶ <i>maître d'ouvrage</i> : SYDEL, Communautés de communes</p>	

Opération 48 : Modernisation des réseaux AEP et poursuite de la mise en œuvre de réseaux séparatifs

Le SAGE fixe un objectif d'amélioration des rendements à 75% et il y a une obligation légale pour les réseaux neufs qui sont donc construits de manière à séparer les réseaux. Sur les réseaux anciens, les schémas permettent une mise aux normes petit à petit. Le Syndicat Mixte du Bassin Fleuve Hérault est partenaire, par le Contrat de rivière, par une planification et une programmation.

Cela consiste à collecter séparément les eaux usées issues des utilisations domestiques de l'eau potable et les eaux pluviales (eaux de ruissellement et toitures, de surverse de mare, de drainage, etc.). L'avantage est d'éviter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel en cas de forte pluie.

Le réseau séparatif permet de mieux gérer les brutales variations de débit dues aux fortes pluies et d'éviter ainsi les débordements d'eaux usées vers le milieu naturel. De plus, il permet de mieux adapter la capacité des stations d'épuration et les traitements en fonction de l'origine de l'eau : eaux usées issues des utilisations domestiques de l'eau potable (WC, salle de bains, cuisine, buanderie, etc.), ou eaux pluviales (eaux de ruissellement et toitures, de drainage, etc.).

► maître d'ouvrage : Communautés de communes, Syndicats de Bassin

Opération 49 : Démultiplier la mise en place de la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages » sur le territoire

Dans le cadre de la politique zéro-phyto à 2017, il s'agit de mettre en place des réductions générales de l'usage des pesticides, que ce soit pour l'agriculture (dans les Projets Agro-environnementaux Climatiqués) ou pour l'entretien des jardins et des espaces verts. Des formations, des démarches de sensibilisation peuvent être menées pour faire connaître les bonnes pratiques de jardinage et notamment d'autres techniques de désherbage comme le paillage, désherbage mécanique ou thermique, etc.

A l'échelle régionale, une charte "Objectifs Zéro Phyto dans nos villes et villages" est proposée aux collectivités du Languedoc-Roussillon qui s'engagent à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires.

Cette charte est animée par la FREDON (http://www.fredonlr.com/zna/index_zna.html). Il s'agit donc de diffuser et démultiplier la mise en place de cette charte sur le territoire.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat Local de Santé et de sa thématique «santé-environnement» une enquête de terrain va être menée sur l'influence des trajectoires familiales et territoriales sur les réticences au changement de pratiques dans le domaine des phytosanitaires (proposition de recherche dans le cadre du plan Ecophyto). Le Pays est territoire d'étude dans ce travail.

► maître d'ouvrage : Communautés de communes, communes

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
46	Déjà existant	Communes, EPCI, Agence de l'eau, Chambre d'Agriculture, Syndicats viticoles, Associations Syndicales	Tous les acteurs
47	Moyen terme	Agence de l'eau, Conseil départemental, Syndicat de Bassin du Fleuve Hérault, Associations	Tous les acteurs
48	Déjà existant	Agence de l'eau, Conseil départemental,	Collectivités
49	Déjà existant	Chambre d'Agriculture, Syndicats viticoles, Syndicats mixtes, Conseil Régional, FREDON LR, ARS, EPCI, Communes, Conseil de Développement, Associations	Chambre d'Agriculture, Syndicat de Bassin du Fleuve Hérault, Sydel Pays Coeur d'Hérault

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Agence de l'eau, Département Hérault, UE.

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
46	Mise en place d'actions pour la sobriété	Evolution de la consommation en eau
47	Mise en place d'une action de sensibilisation à la récupération d'eau	Evolution de la consommation en eau
48	Part des communes qui atteignent l'objectif de rendement	Evolution de cette part
49	Nombre de communes 0 phyto	Evolution de la part des communes en 0 phyto

PRO

Axe 5	Fiche action n° 15
Préserver nos ressources	Préserver la qualité de l'air sur le territoire
Présentation de l'action	
Contexte et objectifs	
<p>Le territoire est marqué par des impacts sur la qualité de l'air extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 39 communes (51% de la population) sont marquées par une forte exposition à l'ozone ; 12 d'entre elles sont concernées par un dépassement de la valeur limite cible pour la protection de la santé, - 7 communes (41% de la population) connaissent une qualité de l'air moyenne à mauvaise, en relation avec les émissions de PPM2,5 (particules fines) et d'oxydes d'azote et avec la concentration en ozone. <p>(Source : Diagnostic local de santé 2017-2018 du Cœur d'Hérault).</p> <p>L'impact de l'autoroute et des déplacements est clairement visible dans les émissions de polluants atmosphériques.</p> <p>Par ailleurs 30 communes du Territoire (sur les communautés de communes de la Vallée de l'Hérault et du Clermontois) sont concernées par le Plan de Protection de l'Atmosphère de Montpellier Métropole, impliquant une prise en compte des actions de ce programme dans le PCAET local.</p> <p>La qualité de l'air intérieur préoccupe fortement les acteurs du territoire et une réflexion, avec la prise en compte des obligations et démarches possibles, va être développée sur ce volet également.</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Opération 50 : Mettre en place la connaissance et les mesures adaptés à la préservation de la qualité de l'air extérieur comme intérieur</p> <p>Afin de travailler cette action de manière adéquate une convention avec l'ATMO-Occitanie est en cours. Des données plus précises pourront être mises à disposition (notamment à la commune) et des actions plus ciblées déterminées avec les acteurs du territoire et suivies avec l'organisme expert.</p> <p>Cette action est en lien avec le Contrat Local de Santé et son axe « Santé environnementale », qui contient deux fiches-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Fiche-Action 1 : Encourager un aménagement du territoire favorable à la santé :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Sensibiliser les acteurs locaux (notamment les élus) sur les questions de santé environnementale, o Favoriser l'intégration de la santé dans les documents d'aménagement du territoire structurants, o Mettre en œuvre une ou plusieurs Etudes d'Impact sur la Santé dans le cadre de projets locaux d'aménagement. - <u>Fiche-Action 2 : Soutenir les suites du projet « Trajectoires »</u> consacré à l'usage des pesticides dans l'agriculture, en lien notamment avec l'IRSTEA de Montpellier. <p>Un lien plus étroit doit être mis en place avec le PPA de l'aire urbaine de Montpellier dont l'incidence sur le territoire est notable, dont un suivi de ses actions est engagé. Des financements d'actions issus du PPA ont été accordé au SYDEL sur le volet mobilité (schéma cyclable) pour de l'ingénierie.</p> <p>Différentes actions du programme contribuent déjà à l'amélioration de la qualité de l'air, notamment le schéma de mobilité qui tend à développer des mobilités douces et alternatives.</p> <p>► maître d'ouvrage : Sydel, Communautés de communes, communes, € : le coût estimé en investissement est de 4000€ annuel (sur trois ans)</p>	

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
50	Court à moyen terme	Mission santé, ARS, ATMO Occitanie - Montpellier Métropole	Grand public Collectivités

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Région, ARS, ADEME

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
50	Signature d'une convention avec ATMO Occitanie	Formulation de mesures adaptées pour la préservation de la qualité de l'air

PROJET

Axe 5	Fiche action n° 16
Préserver nos ressources	Favoriser les pratiques d'adaptation au changement climatique
Présentation de l'action	
Contexte et objectifs	
<p>L'ensemble des pratiques culturelles, du travail de la terre, des productions agricoles doivent s'adapter au contexte climatique. Il s'agit autant des cultures elles-mêmes, que de l'usage de l'eau, des intrants ou encore la nécessaire préservation de la biodiversité.</p> <p>Sur le territoire, agriculteurs et viticulteurs au premier plan, mais également les jardiniers, les collectivités qui entretiennent des espaces verts et des fleurissements sont concernés.</p> <p>A partir des structures environnementales connues (notamment la Trame Verte et Bleue), il s'agit de développer ce qui contribue à la biodiversité et à la qualité des sols pour maintenir une diversité végétale, une fertilité en utilisant les modes de culture appropriés comme le paillage ou la culture Bois Raméal Fragmenté (BRF), le maintien d'une diversité de variétés...</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Opération 51 : Développer et soutenir le travail sur l'adaptation des pratiques culturelles</p> <p>Cette action est en correspondance avec les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques, portés par différentes structures. Ces programmes ont pour objectifs l'évolution des pratiques culturelles pour préserver la biodiversité, les équilibres agroécologiques, diminuer l'usage des produits phytosanitaires, économiser l'eau...</p> <p>De telles initiatives doivent être appuyées et étendues sur le territoire. Il s'agit aussi de s'appuyer sur les structures et les initiatives locales existantes et qui touchent les publics au plus près. La mise en place d'une «pépinière intercommunale» ou d'une «maison des graine et des plants» est par exemple évoquée.</p> <p>Le SYDEL et son Conseil de Développement travaille à un Projet Alimentaire de Territoire dans lequel des actions peuvent être développées sur ce volet.</p> <p>▶ <i>maître d'ouvrage : Chambre d'agricultures, Syndicats Viticoles et caves coopératives, Organismes porteurs de MAEC</i></p> <p>Opération 52 : Favoriser les pratiques qui préservent et développent la biodiversité et la qualité des sols.</p> <p>Il s'agit de soutenir toutes actions contribuant à la biodiversité et à la qualité des sols. Aujourd'hui différentes structures travaillent sur ces points, comme le CPIE Causses Méridionaux et son Observatoire local de la biodiversité et son volet pédagogique et des sciences participatives (sentinelles de la biodiversité...).</p> <p>D'autres actions locales sont réalisées par <i>Demain la terre !</i> pour développer une connaissance locale. La mise en place d'une charte et d'actions agro-écologique par l'AOC Languedoc, les PAEC/MAEC territoriales, l'accompagnement à la plantation de haies piloté par Paysarbre avec le soutien de la Région, engagé dès 2019. Tout cela est à valoriser et à développer.</p> <p>▶ <i>maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture, Paysarbre, Syndicats, Associations...</i></p>	

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
51	Court terme	Chambre d'Agriculture / SM Salagou/ CPIE Causses Méridionaux / Syndicats viticoles, Demain la terre, Terres vivantes, Paysarbres,./ Communautés de communes/ Agence de l'eau Conseil Départemental Associations et organismes liés à l'agriculture biologique et alternative	Acteurs économiques agricoles Collectivités,
52	Court terme	Partenaires CEN LR / Intercommunalités & communes / Syndicats viticoles / Associations locales / Chambre d'agriculture / profession agricole /Conseil de développement	Collectivités

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Agence Régionale Biodiversité, Région, Département, UE - Programme Leader

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
51	Identification des démarches d'adaptation	Evolution du nombre de démarches
	Part d'espaces couverts par une démarche/ mesure d'adaptation	Evolution des espaces couverts par des mesures
52	Identification des démarches pour la biodiversité et les sols	Evolution du nombre de démarche Evolution de la TVB (SCOT Pays Cœur d'Hérault) : préservation, restaurations...

AXE 6

Améliorer et diversifier les modes de déplacements

Le secteur du transport est un levier d'actions présentant un fort potentiel de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES. Cependant, au vu du caractère rural du territoire, les ambitions de réductions de ce secteur sont moindres que celles définies par la démarche REPOS Occitanie. Pour autant, le Pays Cœur d'Hérault a élaboré en 2015 un schéma de mobilité qui définit un plan d'actions assez ambitieux et réaliste pour garantir au territoire d'atteindre ses objectifs s'il organise sa mise en œuvre opérationnel. De plus, l'innovation tant technique, que technologique ou numérique permette d'apporter des solutions de mobilité pour tous, notamment dans les territoires périurbains et ruraux.

Cet axe est décliné en 2 fiches actions :

- ↳ Développer les mobilités durables
- ↳ Développer les mobilités innovantes

Axe 6	Fiche action n° 18		
Améliorer et diversifier les modes de déplacements	Développer les mobilités durables		
Présentation de l'action			
Contexte et objectifs			
<p>La mobilité mêle à la fois des enjeux d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'organisation du travail et de maîtrise du développement économique, qui pèsent directement sur la vie quotidienne des habitants d'un territoire et en particulier des distances qu'ils ont à parcourir. Les enjeux du développement de la mobilité durable sont aussi nombreux que variés : la qualité de l'air (réduction des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre), la réduction des consommations énergétique, la santé et l'environnement, etc.</p> <p>Le Pays Cœur d'Hérault, conscient de ces enjeux, s'est doté d'un Schéma de Mobilité durable (validé en 2015) constitué d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un programme d'actions. Au vu des nombreux enjeux et objectifs en communs entre le schéma de mobilité et le PCAET, l'articulation entre leur gouvernance est incontournable pour suivre et mettre en œuvre les actions du schéma de mobilité.</p> <p>Le schéma directeur cyclable du Pays Cœur d'Hérault est une action issue du schéma de mobilité. Le Sydel joue un rôle de coordinateur territorial en matière de mobilité cyclable. Il s'agit de suivre et d'animer ce schéma pour garantir sa mise en œuvre.</p>			
Descriptif des opérations envisagées			
<p>Opération 53 : Garantir une bonne articulation entre la gouvernance propre au Schéma de mobilité et au PCAET Par la mise en place d'une gouvernance commune au PCAET et au Schéma de Mobilité du Pays Cœur d'Hérault, il s'agit de pouvoir suivre la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions du schéma de mobilité (22 actions) puis d'en assurer l'évaluation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le Schéma de mobilité via un comité de pilotage (22 actions développées dans le cadre de l'étude mobilité ; se référer au document relatif). <p>▶ maître d'ouvrage : Sydel</p> <p>Opération 54 : Suivre et animer le Schéma Directeur Cyclable du Pays Cœur d'Hérault Le Schéma Directeur Cyclable du Pays Cœur d'Hérault a été validé en comité de pilotage en juillet 2019. L'étude a été réalisée en étroite collaboration avec les Communautés de communes, les communes, le Département de l'Hérault (articulation avec le Plan Hérault Vélo), les associations de cyclistes et usagers/citoyens, etc. Le rôle du Pays est de mettre en place une gouvernance pour la mise en œuvre, le suivi et l'animation du schéma cyclable. Ainsi, il sera l'interlocuteur « central » en matière de mobilité douce et particulièrement pour le développement du vélo.</p> <p>▶ maître d'ouvrage : Sydel</p>			
N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
53	Court terme	EPCI / Département Hérault / ADEME	Collectivités
54	Court terme	ADEME / CEREMA	Collectivités
Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : cf. Schéma de mobilité et Schéma Directeur			

Cyclable du Pays Cœur d'Hérault

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
53	Formation effective d'un comité de pilotage	Nombre de réunions mutualisées
54	Réalisation du Schéma Cyclable	Part modale du vélo

PROJET

Axe 6	Fiche action n° 19
Améliorer et diversifier les modes de déplacements	Développer les mobilités innovantes
Présentation de l'action	
Contexte et objectifs	
<p>L'innovation technologique, technique et numérique permet de réaliser des avancées considérables en matière de mobilité et transport. Ces innovations telles que le GNV, les véhicules électriques ou l'hydrogène, ainsi que la diffusion de l'information permise par internet, permettent d'accentuer l'amélioration des déplacements et surtout de réaliser des déplacements en limitant l'empreinte carbone. Il s'agit pour le territoire du Pays Cœur d'Hérault de promouvoir ces innovations et ces projets sur le territoire.</p> <p>L'article 37 de la LTE fixe des orientations en matière de quotas de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de la flotte de véhicules. Elle impose que lorsqu'une collectivité gère un parc de plus de vingt véhicules dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes, elle doit s'équiper d'au moins 20 % de véhicules à faibles émissions. Le même objectif s'applique à un parc public de plus de vingt véhicules, dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes.</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Opération 55 : Promouvoir le déploiement d'un parc roulant au GNV avec le développement de bornes de recharge correspondant sur la base de l'étude déjà réalisée (débouché pour la méthanisation dont le développement est aussi visé). L'opération est en lien avec la fiche action n°2 de la feuille de route du PPA de l'aire urbaine de Montpellier « Développer des points de rechargement pour véhicules propres ». L'opération est en lien avec le projet Régional de stations GNV en cours de réalisation. <i>► maître d'ouvrage : Sydel</i></p> <p>Opération 56 : Développer le parc de véhicules électriques dans les services des communes (notamment pour les véhicules techniques) et déploiement de bornes de recharge : rôle d'exemplarité Cette opération est en lien avec l'action n°4 du Plan de Prévention de l'Atmosphère (PPA) de l'aire urbaine de Montpellier « Améliorer la connaissance du parc des véhicules des administrations et des collectivités et imposer l'intégration de véhicules propres », et la fiche action n°1 de la feuille de route du PPA de Montpellier « Renouvellement des flottes publiques par des véhicules propres ». L'opération est également en lien avec la fiche action n°2 de la feuille de route du PPA de l'aire urbaine de Montpellier « Développer des points de rechargement pour véhicules propres ». <i>► maître d'ouvrage : Sydel</i></p> <p>Opération 57 : Soutenir le développement des solutions innovantes dans la mobilité (hydrogène notamment) et apporter un soutien pour les communes volontaires avec une attention sur les appels à projet régionaux et nationaux. Voir le projet « H2 – Gignac, collectivité pilote pour le développement de projets d'EnR territoriaux » porté par la régie de Gignac Energie et l'association <i>Demain la Terre !</i> avec le soutien de la Région Occitanie. Le projet en cours de réflexion fera l'objet d'un travail spécifique : « l'implantation d'un parc photovoltaïque pour alimenter une centrale à hydrogène, afin de produire et de distribuer de l'hydrogène ». La production d'hydrogène devrait servir à recharger des véhicules pour une mobilité durable. <i>► maître d'ouvrage : Sydel</i></p> <p>Opération 58 : Mise en place d'une plate-forme numérique pour le covoiturage Le covoiturage consiste en l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un (ou plusieurs) passager(s) dans le but d'effectuer tout ou une partie d'un trajet commun. Ce mode de déplacement</p>	

permet de diminuer les frais de transport en divisant le coût du trajet par le nombre de passagers et de réduire le trafic et la pollution. Il permet aussi de restaurer une certaine communication qui a disparu dans les transports en commun. Cependant, le covoiturage ne peut, en aucun cas, être source de profit : il n'interdit pas la possibilité d'une participation financière aux frais de transport mais le conducteur ne doit pas faire de bénéfices.

Le covoiturage permet de lutter efficacement contre les encombrements aux heures de pointe car il entraîne une hausse du taux d'occupation des véhicules (inférieur à 1,3 dans la plupart des grandes villes françaises) tout en diminuant leur nombre sur la route.

► maître d'ouvrage : Sydel

N° opération	Calendrier	Partenaires techniques potentiels	Cibles
55	Long terme	Région Occitanie / ATMO Occitanie	Particuliers
56	Moyen terme	Communes / Conseil Départemental de l'Hérault	Agents des communes / Particuliers
57	Long terme	Gignac Energie	Acteurs économiques (filière innovation) / communes
58	Court terme	Hérault Transport / Région	Particuliers

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : ADEME / EPCI / Communes / Région

Évaluation et suivi de la mesure

N°	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
55	Mise en place d'une démarche GNV Part de véhicules captifs	Nombre de bornes GNV sur le territoire Part de véhicules captifs équipés m3 de GNV vendus
56	Part des véhicules électriques dans le parc public	Nombre de véhicules électriques possédés par les communes Nombre de bornes électriques sur le territoire
57	Diffusion des appels à projets - mise en place de réunions d'informations	Nombre de projet de production hydrogène m3 d'hydrogène produits
58	Mise en place de la plate-forme numérique de covoiturage	Nombre de kms effectués en covoiturage

Estimatif financier au 03/09/2019

Investissement existant ou réalisé:		
ETP actuel dédiée		1,5
prestation mise en place PCAET		46377€ TTC
convention annuelle Gefosat		4 000 €
Schéma mobilité		
Schéma cyclable		39 000 €
Estimatif coût interne - animation programmes d'actions		
Besoins estimés:		
Animation PCAET		1,5
Animation Conseil Energie Partagé		1
Animation schéma mobilité		0,5
	total ETP	3
	Coût estimé	130 000
Estimatif coûts externes - prestations... (dont certains engagés) - provisoire: attente de montants et chiffrage en cours		250 000
Coût global interne et externe		380 000,00

PROJET

Axes	N° fiche action	Titre tâche action	N° opération	Opérations réalisées engagées à réaliser/engager	GES	Type d'action	Porteur	Partenaires	Cibles	Mise en œuvre (Court terme / Moyen terme / Long terme)	Impact GES / énergie	Impact qualité de l'air	Impact adaptabilité au changement climatique	Impact économique	Impact physique	
1 - Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements individuels et collectifs	1	Animer, suivre et évaluer le Plan Climat-Air-Energie Territorial du Pays Cœur d'Hérault	1	Animer le Plan Climat-Air-Energie Territorial et maintenir la dynamique opérée lors de son élaboration	⬆️	Pilotage et animation	SYDEL	Acteurs concernés par la gouvernance (privés / publics)	acteurs locaux	Court terme	+	0	++	+	+	
			2	Mettre en place le dispositif participatif régulier de suivi et d'évaluation du PCAET	⬆️	Pilotage et animation	SYDEL	Acteurs concernés par la gouvernance (privés / publics)	acteurs locaux	acteurs locaux	Court terme	+	0	++	+	+
			3	S'appuyer sur l'outil Linéa21 pour l'animation, le suivi et l'évaluation du PCAET	⬆️	Pilotage et animation	SYDEL	Intermezzo	acteurs locaux	acteurs locaux	Court terme	+	0	++	+	+
	2	Accompagner l'adaptation de tous au changement climatique	4	Etablir un cadre / cahier des charges d'une demande pédagogique à l'échelle du Pays, en coordination avec les acteurs	⬆️	Pilotage et animation	SYDEL	Éducation nationale Associations EEDD, Inséances citoyennes MDE Hérault	Écoles - autres publics	Écoles - autres publics	Court terme	+	0	++	0	++
			5	Créer un "espace de la transition" et accompagner les initiatives et actions citoyennes	⬆️	Pilotage et animation	SYDEL /	Conseil de Développement / Gefosat / associations ...	Acteurs locaux	Acteurs locaux	Court terme	+	0	++	0	++
			6	Sensibiliser et inciter à la systématisation des démarches de mutualisation	⬆️	Investissement et subvention	SYDEL - Ag éco -	Collectivités - CMA - CCI - Associations - Réseaux	Collectivités et acteurs économiques/associatifs	Collectivités et acteurs économiques	Moyen terme	+	0	+	0	++
			7	Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'information territoriale qui s'appuie sur des relais locaux	⬆️	Pilotage et animation	SYDEL avec chargés de com des CC	Conseil de Développement /	Grand public	Grand public	Court terme	+	0	+	+	++
	3	Faciliter l'accès à l'information et la sensibilisation des publics	8	Encourager à la programmation culturelle autour du changement climatique et des comportements	⬆️	Pilotage et animation	SYDEL et CC services culture	compagnies, associations ...	Grand public	Grand public	Court terme	+	0	+	0	++
			9	Poursuivre l'animation de la plateforme internet participative	⬆️	Pilotage et animation	SYDEL	acteurs locaux	Grand public	Grand public	Court terme	+	0	+	0	++
			10	Soutenir les filières et les entreprises dans leur utilisation des ressources locales, l'éco-conception, la mutualisation, l'innovation, l'économie circulaire	⬆️	Investissement et subvention	Ag éco - Pep / SMCH	Régulière d'entreprise multipolaire du pays Cœur d'Hérault	Acteurs économiques	Acteurs économiques	Moyen terme	++	0	++	+	+
4	Consolider et développer les entreprises locales dans leur offre : alimentation, construction, services locaux, énergies	11	Aider à la formation et au développement de compétences dans ces domaines	⬆️	Investissement et subvention	Ag éco CCI CMA	Régulière d'entreprise multipolaire du pays Cœur d'Hérault	Acteurs économiques	Acteurs économiques	Moyen terme	++	0	++	+	+	
		12	Inciter les habitants à faire travailler les entreprises locales exemplaires : promouvoir l'achat local (sensibilisation, campagne de communication...)	⬆️	Pilotage et animation	SYDEL	CCI CMA Ch Agri SYDEL	Grand public	Grand public	Court terme	++	0	++	+	+	
2 - Développer une autonomie du territoire et relocaliser l'économie	5	Développer et maintenir l'emploi local	13	Développer les ressources locales	⬆️	Investissement et subvention	SMCH - Asso locales	SYDEL / SMCH / Depim-ERCA	Acteurs économiques	Acteurs économiques	Court terme	++	0	++	+	+
			14	Développer la pépinière, les couvertures d'entreprises ou coopératives d'activités sur le territoire	⬆️	Investissement et subvention	SYDEL Pep ARIAC ...	Région	Acteurs économiques	Acteurs économiques	Moyen terme	-	0	0	+++	-
			15	Développer le Très Haut Débit (THD) internet	⬆️	Investissement et subvention	Etat Département CC	Département, Etat ...	Acteurs économiques	Acteurs économiques	Moyen terme	-	0	0	+++	-
			16	Poursuivre la mise à disposition et la mise en réseau d'espaces partagés de proximité, de tiers lieu	⬆️	Investissement et subvention	SYDEL CC acteurs locaux	Région, UE,	Acteurs économiques	Acteurs économiques	Moyen terme	-	0	0	+++	-
			17	Intégrer des critères de performances énergétiques et environnementales du bâti	⬆️	Réglementation et planification	SYDEL SCOT CC et Communes	Professionnel de l'écoconstruction CMA de l'Hérault	Collectivités, aménageurs, concepteurs	Collectivités, aménageurs, concepteurs	Moyen terme	+	0	0	0	0
6	Promouvoir un aménagement durable résilient aux changements climatiques	18	Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés, dont le bois, dans les collectivités	⬆️	Pilotage et animation	SYDEL SCOT CC et Communes	Professionnel de l'écoconstruction CMA de l'Hérault	Collectivités, aménageurs, concepteurs	Collectivités, aménageurs, concepteurs	Moyen terme	++	+	+	++	+	
		19	Favoriser la densification (réhabilitation, dents creuses, friches)	⬆️	Réglementation et planification	SYDEL SCOT CC et Communes	Professionnel de l'écoconstruction CMA de l'Hérault, CDOR Communes CCI DREAL	Collectivités, aménageurs, concepteurs	Collectivités, aménageurs, concepteurs	Moyen terme	+++	0	0	0	0	+

